

Procès-verbal de la réunion du Comité Technique Spécial Grand-Est Nord du 30 septembre 2014

Liste des présents

Représentants du Personnel

Titulaires

- Franck THIERIOT, CGT Culture
- Christophe LAURELUT, CGT Culture
- Soraya SIAFI, CGT Culture
- Sylvie COCQUERELLE, FSU

Suppléants

- Guillaume ACHARD, CGT Culture
- Francesca SCHEMBRI, FSU

Représentants de l'Administration

- Claude GITTA, Directeur Interrégional
- Carla PRISCIANDARO, Administrateur, Adjoint
- Cédric LELIEVRE, CSP
- Laurent GEBUS, AST
- Stéphane SINDONINO, AST

Experts

- Luc SANSON
- Jacky DOLATA

Autres participants

- Morgane GRESSET, Assistante relations sociales
- Yannick HECKEL, Coordonnateur maintenance

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DES PV 11 JUILLET 2013, DU 3 OCTOBRE 2013 ET DU 21 JANVIER 2014 (POUR AVIS)
- II. INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS CTS
- III. EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC
 - AVIS RENDUS LORS DU CTS DU 21 JANVIER 2014
- IV. EXECUTION DU BUDGET
- V. ACTIVITE DERNIER SEMESTRE 2014 ET PERSPECTIVES 2015
- VI. EMPLOI & EFFECTIFS
- VII. BILAN D'AFFECTION 2012
- VIII. FORMATION
 - BILAN FORMATION 2012
 - PLAN DE FORMATION 2014
- IX. BILANS SOCIAUX
- X. INFORMATION HYGIENE ET SECURITE
- XI. POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE
- XII. MISE EN PLACE DU SGA - AGRESSO
- XIII. DOSSIER DE DEMARRAGE
- XIV. SUIVI DES BASES
- XV. RELATIONS AVEC LES OPERATEURS PUBLICS AGREES
- XVI. INFORMATIQUE
- XVII. UNITES DE SERVICES, SIG ET TG
- XVIII. EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : ENTRETIEN DES BATIMENTS, DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS
- XIX. POINT SUR LA SALLE KARCHER DANS LE HANGAR DE LA BASE DE METZ
- XX. HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERREGIONALES

Claude GITTA ouvre la séance du Comité Technique Spécial et procède à l'appel. Soraya SIAFI (CGT Culture) est désignée secrétaire de séance.

I – APPROBATION DES PV DU 11 JUILLET 2013, DU 3 OCTOBRE 2013 ET DU 21 JANVIER 2014 (POUR AVIS)

Carla PRISCIANDARO rappelle que les organisations syndicales avaient demandé que le procès-verbal du 11 juillet 2013 soit rédigé à nouveau, car elles l'estimaient trop synthétique. Après nouvelle écoute des enregistrements, l'administration n'a pas identifié d'élément à ajouter.

Franck THIERIOT (CGT Culture) objecte que le procès-verbal du 11 juillet 2013 est pourtant plus succinct que le compte rendu syndical rédigé pour la même réunion. En outre, les discussions intervenues en CT de janvier 2014 avaient montré que des informations n'avaient pas été reprises dans le procès-verbal du 11 juillet 2013. Par ailleurs, la version rédigée par le prestataire était plus complète que celle livrée aux représentants du personnel par la DIR. Franck THIERIOT (CGT Culture) signale que les procès-verbaux du CT central correspondent pour leur part à des *verbatim*. Il considère que ce format permet de reprendre les débats de manière exhaustive, contrairement à la synthèse, qui constitue par nature une interprétation.

Claude GITTA ne souscrit pas à cette opinion.

Franck THIERIOT (CGT Culture) propose que des comptes rendus sous forme de *verbatim* « relatifs » soient rédigés pour le CTS GEN : les débats seraient repris de manière plus complète qu'en synthèse mais les comptes rendus ne transcriraient pas intégralement l'ensemble des interventions.

Claude GITTA suggère aux organisations syndicales de vérifier sur les enregistrements quels points doivent être réintroduits dans le procès-verbal du 11 juillet 2013.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) rappelle que la rédaction du procès-verbal relève de la responsabilité de l'administration.

Claude GITTA invite les membres du CTS à proposer les éléments à réintégrer dans le compte rendu.

Franck THIERIOT (CGT Culture) propose de procéder par sondages ponctuels dans l'enregistrement, en confrontant les débats avec leur retranscription.

Soraya SIAFI (CGT Culture) rappelle qu'aucun des paragraphes ne mentionnait l'identité du locuteur. De plus, le document était rédigé de manière très synthétique.

Carla PRISCIANDARO indique que la forme peut être modifiée, si celle-ci représente la problématique principale. En revanche, sur le fond, une personne extérieure a relu le document et elle n'a pas été en mesure de confirmer que des éléments manquaient. Carla PRISCIANDARO propose donc aux membres du CTS de transmettre à la direction leur compte rendu syndical afin qu'elle puisse le confronter au projet de procès-verbal.

Franck THIERIOT (CGT Culture) suggère à l'administration de diffuser le projet de procès-verbal du 11 juillet 2013 aux membres du CTS afin que ceux-ci évaluent les éléments à y rajouter. Par ailleurs, il propose, lors de la diffusion du procès-verbal, de prévenir les agents des raisons ayant conduit au changement de format par une note placée en en-tête du procès-verbal.

Claude GITTA affirme que, de toute façon, les agents ne lisent pas les procès-verbaux car ils les trouvent trop longs.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que les procès-verbaux représentent avant tout des documents de référence, qui font foi en cas de discussions ultérieures. Il déplore par ailleurs que la rédaction et la diffusion des procès-verbaux interviennent de plus en plus tard après la réunion. Or ils devraient être finalisés quelques semaines après les réunions.

Claude GITTA s'enquiert d'éventuelles difficultés concernant les procès-verbaux du 3 octobre 2013 et du 21 janvier 2014.

Franck THIERIOT (CGT Culture) indique qu'il ne les a pas reçus.

Carla PRISCIANDARO affirme que le procès-verbal du 3 octobre 2013 a été transmis à la Secrétaire le 20 décembre 2013. Le projet de procès-verbal du 21 janvier 2014 a été finalisé, mais il n'a peut-être pas été transmis à la Secrétaire. Le tableau de bord ne mentionne en effet pas cette diffusion.

Francesca SCHEMBRI (FSU) indique qu'il n'a pas été en mesure de vérifier s'il lui avait été adressé.

Carla PRISCIANDARO propose de l'envoyer à nouveau.

Franck THIERIOT (CGT Culture) vérifiera le statut du procès-verbal du 3 octobre 2013.

Claude GITTA souhaite que les transmissions des procès-verbaux soient sécurisées en envoyant des copies des mails à tous les représentants du personnel.

Franck THIERIOT (CGT Culture) préfère que seul le Secrétaire Adjoint en soit destinataire, dans une optique de centralisation des corrections.

Carla PRISCIANDARO en prend acte.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande que les procès-verbaux soient rédigés sous forme de verbatim, avec mention des noms des personnes qui s'expriment. En outre, leur livraison doit intervenir dans un délai raisonnable et non huit à douze mois après la réunion.

Carla PRISCIANDARO souscrit à cette dernière demande, sous réserve des moyens disponibles. En effet, des problèmes apparaissent si la logistique du dialogue social est assurée par une personne en CDD, qui plus est employée seulement dix mois sur douze.

II - INFORMATION ET EXAMEN DES SUITES DONNEES AUX QUESTIONS TRAITÉES ET AUX PROPOSITIONS EMISES LORS DES PRÉCÉDENTES RÉUNIONS CTS

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale qu'un des points date de novembre 2008. Le plus récent d'entre eux a été inscrit en novembre 2012. Par conséquent, même s'il demeure admissible que certains délais de traitement soient longs, les problèmes mentionnés sont suivis sur des années, alourdissant d'autant la tenue des CT.

Claude GITTA souligne que le suivi des points ne porte pas uniquement sur des problèmes non résolus, mais sur des éléments qui font l'objet de reports ou d'évolutions au cours de la vie de l'Établissement. Le fait de les qualifier de « problèmes » constitue une interprétation. Ainsi, la problématique de gestion de l'activité est totalement indépendante de la volonté de la DIR ou des acteurs locaux. Or ce point date de novembre 2008, et les représentants du personnel ont estimé judicieux de le conserver. De même, le SGA pourrait redevenir d'actualité en fin d'année.

Carla PRISCIANDARO ajoute que le dernier point porte le numéro 78, mais un certain nombre d'entre eux ont été réglés dans l'intervalle.

5. Cloisonnement des locaux à Reims

Christophe LAURELUT (CGT Culture) évoque les problèmes de cloisonnement des locaux à Reims.

Carla PRISCIANDARO précise qu'ils sont liés aux questions d'implantation territoriale et au fait que les équipes n'ont pas souhaité que le réfectoire soit cloisonné. Le projet de nouvelle base, qui devait régler la question, n'a pas pu aboutir. Les agents ont depuis lors réitéré leur refus. Par conséquent, seule une nouvelle implantation pourrait permettre d'ajouter des locaux.

Soraya SIAFI (CGT Culture) s'enquiert de la forme de la consultation des agents.

Carla PRISCIANDARO explique que le gestionnaire de centre et l'AST ont tenu des discussions informelles.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souligne que les agents de Champagne n'en gardent aucun souvenir.

Claude GITTA précise que ces discussions se sont tenues lors d'une réunion de centre.

Carla PRISCIANDARO rappelle que la création de la cloison a été retirée de la liste des travaux à engager après que le gestionnaire et l'AST ont relayé le désaccord des agents vis-à-vis de la réduction de l'espace dévolu aux repas. Il apparaît en effet que cet espace est très fréquenté durant les pauses déjeuner. Pour autant, aucune autre surface ne permettra d'aménager des bureaux.

Stéphane SINDONINO confirme que les agents ne souhaitent pas que le réfectoire soit divisé en deux. Il l'a en effet entendu dire sur place.

Claude GITTA ajoute que le réfectoire joue en outre un rôle de salle de réunion. Par conséquent, sa division ne représentait pas une réponse satisfaisante à la problématique du site. Néanmoins, le point a été maintenu dans le suivi, même s'il n'a pas de raison d'être.

Franck THIERIOT (CGT Culture) signale que les éléments évoqués sont tous informels. L'abandon du projet doit être signifié par la DIR, le cas échéant.

Claude GITTA confirme que le cloisonnement n'est plus envisagé.

Carla PRISCIANDARO rappelle que cette décision avait déjà été notifiée, et que les représentants du personnel avaient toutefois choisi de conserver le point.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) convient de le supprimer.

7. Notes aux agents sur les modalités d'utilisation des véhicules courte durée

Carla PRISCIANDARO précise que le sujet est ouvert depuis 2009.

Franck THIERIOT (CGT Culture) considère qu'il est toujours d'actualité, dans la mesure où le contrat avec Europcar a été renouvelé. Des questions persistent sur l'identité des conducteurs ou sur leur couverture par les assurances.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que la rédaction d'une note permettant de régler définitivement le point ne représente pas un travail herculéen.

Carla PRISCIANDARO souligne que l'administration est contrainte de prioriser ses activités. Par conséquent, la question est constamment reportée.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) demande si le véhicule est attribué nominativement aux agents. En effet, ceux-ci sont contraints de présenter leur permis de conduire, voire de donner une empreinte de leur carte bancaire personnelle. Les personnes qui se sentent responsables du véhicule risquent d'éprouver des difficultés à en confier les clés aux autres membres de leur équipe.

Claude GITTA ne souhaite pas ouvrir le débat dans l'immédiat. Une note sera donc rédigée.

9. Mise en place d'Agresso/SGA et formation des agents

Ce point figure à l'ordre du jour.

17. Mise en place d'un partenariat avec le CCAS pour la mise à disposition de places en crèche

Carla PRISCIANDARO annonce que le Service Social national prendra le relais des instances interrégionales, comme l'a confirmé la Direction des Ressources Humaines. Ce point sera en outre débattu en CT Central, notamment sur le financement des places en crèche.

Claude GITTA confirme que les instances concernées ont été averties, faute de possibilité d'intervention au niveau de la DIR.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souhaite conserver le point dans l'attente de la réponse de la DRH ou du Service Social.

Laurent GEBUS signale que le CT n'est plus directement concerné.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) propose d'en saisir le CT Central.

Claude GITTA en convient.

33. Interrogations soulevées concernant les indemnités de suppléances

Carla PRISCIANDARO affirme que la DRH n'a pas répondu à la saisine du 24 juillet 2013.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande à l'administration de s'adresser à la commission Primes de la DRH.

Claude GITTA confirme qu'elle a déjà été contactée pour l'ensemble des points soulevés. Il entend la relancer afin d'obtenir une réponse, quelle qu'elle soit.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souligne que la question 10 du point 33 a pour sa part reçu une réponse. Elle peut donc être supprimée.

40. Organigramme de la DIR

Carla PRISCIANDARO regrette qu'il n'ait pas été diffusé aux membres. Elle signale que des recrutements ont été réalisés au niveau fonctionnel en raison, d'une part, du projet d'harmonisation des DIR et, d'autre part, de la mise en service du système de gestion de l'activité en janvier 2015. Une équipe projet a en effet été constituée pour ce second volet. Un référent SGA en sera l'administrateur. Il sera accompagné par un assistant, en la personne d'Eric MORAND, lequel sera dégagé de sa mission actuelle de logisticien pour assurer le transfert des données et l'accompagnement technique du projet.

Pour ce faire, le recrutement d'un assistant technique supplémentaire a été rendu nécessaire. Ce dernier prendra en charge, en Lorraine, la réalisation des dossiers de démarrage, des DT et DICT. Les AT seront donc ainsi positionnés au plus près des questions de sécurité, et ils assureront le suivi technique de bout en bout sur les opérations. Joseph FURCI a donc intégré les effectifs le 15 septembre. Il est en cours de formation. Il doit reprendre très prochainement la charge d'Eric MORAND.

En parallèle, Benjamin PIRA a été détaché sur le projet SGA à hauteur de 50 %. Il avait en effet été convenu qu'il participerait à son déploiement. Monsieur PIRA se consacrera également au choix par la DAF d'un nouvel outil de saisie des ordres de mission et des relevés de temps. A ce titre, il bénéficiera d'une autre décharge à 50 %. Son remplacement a donc rendu nécessaire la conclusion d'un CDD. Stéphanie CRABA assure les tâches incombant précédemment à Monsieur PIRA depuis début juillet.

En outre, compte tenu du développement de l'activité en Champagne-Ardenne, une personne est venue renforcer le service Conventions. Laëtitia MASSON travaille depuis fin juillet sur les relations contractuelles avec les aménageurs. Dans un premier temps, elle a également consacré une partie de son activité aux relations sociales. Compte tenu de la charge de travail prévisionnelle sur les conventions et sur les reprises de données, en particulier en raison de la mise en service prochaine du SGA, l'administration a souhaité augmenter le volet conventions à hauteur de 100 % du temps de travail de Laëtitia MASSON et recruter une personne entièrement dédiée au dialogue social, Morgane GRESSET, qui a pris ses fonctions fin septembre.

Un autre projet de recrutement est encore en cours, et un second est envisagé. En effet, les opérations de clôture annuelle comptable sont à réaliser en novembre, et la DIR se place de manière récurrente en dehors des normes pour cette activité. Sachant que l'enveloppe allouée permettait encore des embauches en CDD, la procédure de recrutement d'une assistante de gestion a été lancée. La personne interviendra dès son recrutement et jusqu'à la fin de l'année.

Enfin, compte tenu des urgences en matière de travaux à réaliser, notamment à Metz et en Champagne-Ardenne ou en matière de mise en place de cantonnements suite à l'AREP1, l'administration souhaite dégager Yannick HECKEL de sa mission logistique afin de lui permettre de travailler sur les implantations territoriales. La logistique serait alors prise en compte durant un trimestre par une autre personne en interne. Ce sujet sera évoqué prochainement en instance.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande pour quelle durée les CDD sont conclus.

Carla PRISCIANDARO explique qu'ils s'achèvent en fin d'année, à l'exception de celui de Joseph FURCI, qui a signé un contrat de dix mois. Pour autant, des prolongations ont été demandées, car les perspectives d'activité sont conséquentes, notamment en Champagne.

Franck THIERIOT (CGT Culture) revient sur les activités logistiques.

Carla PRISCIANDARO précise que Yannick HECKEL travaille actuellement à 70 % sur ce domaine, en particulier pour la Champagne. Il se consacrerait à plein-temps aux implantations territoriales durant un trimestre. Sa mission antérieure serait alors proposée à un agent connaissant des difficultés d'affectation, en raison notamment d'une inaptitude au terrain.

Claude GITTA ajoute que ce mouvement fait suite aux propositions budgétaires qui ont été émises. En effet, l'ensemble des actions prévues doivent pouvoir être prises en charge en Champagne-Ardenne. La personne affectée au pilotage logistique de l'opération sur le gazoduc doit pouvoir monter en puissance. De plus, un poste supplémentaire d'AT pourrait être créé en Champagne.

L'agent en charge du suivi immobilier de l'interrégion pourrait ainsi vaquer pleinement à la formalisation et au suivi des travaux, ainsi qu'à recherche de solutions adaptées aux problèmes spécifiques qui se posent. Il pourrait également représenter le relais vers la DIR sur ces sujets en s'exprimant sur des sujets très précis des opérations en cours.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que l'organisation de la DIR devrait idéalement faire l'objet d'un organigramme, avec une structure indépendante de l'identité des personnes qui occupent les postes.

Carla PRISCIANDARO confirme qu'elle a oublié de l'inclure dans la documentation. Elle s'engage à le transmettre rapidement.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) souhaite qu'il soit diffusé à l'ensemble des agents.

Soraya SIAFI (CGT Culture) souligne qu'au-delà de l'absence d'un organigramme, les Champenois ne savent pas identifier leurs différents interlocuteurs. Les qualifications de chacun doivent donc être mentionnées sur cet organigramme.

Carla PRISCIANDARO précise qu'il doit dans ce cas être nominatif. Or ce document existe déjà. Il a déjà été communiqué aux agents.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère que le fait de le transmettre de nouveau pourrait leur permettre de mieux comprendre le fonctionnement de la DIR. Les agents expérimentés comme les nouveaux entrants ne savent en effet pas à qui s'adresser.

Claude GITTA considère cette mise à disposition comme relevant du bon sens.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que le point de suivi portait sur un périmètre autre que les modifications d'effectif.

Carla PRISCIANDARO indique qu'elle avait pris le parti de présenter les modifications d'organigramme. La transmission du document lui-même est envisageable.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) regrette que le point doive être intégré de manière permanente au tableau de suivi.

Carla PRISCIANDARO propose d'évoquer le sujet lors du point sur l'emploi.

Franck THIERIOT (CGT Culture) en convient, une fois que l'organigramme actualisé aura été communiqué.

Claude GITTA explique que l'organigramme fait l'objet de mises à jour et de diffusions au fil des mouvements intervenant à la DIR. En outre, la poursuite de l'harmonisation fonctionnelle des DIR ou l'impact de l'activité et les réajustements afférents viennent remettre en question l'organigramme initial. L'administration a donc considéré qu'il était sensé de communiquer sur les personnes intégrant l'interrégion. Ce sujet pourrait néanmoins figurer dans le bilan de l'emploi et faire l'objet d'une transmission de l'organigramme à jour si nécessaire afin de permettre une rationalisation des présentations.

Franck THIERIOT (CGT Culture) en convient.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) rappelle qu'une diffusion de l'organigramme sera impérative.

43. Unités Techniques PAO/DAO (Unités de Services)

En l'absence d'avancée, ce point est conservé.

44. Inventaire des postes de travail

Carla PRISCIANDARO explique que l'inventaire n'a été réalisé que pour le centre de Metz.

46. Modalités de rebouchage / Responsabilité juridique des RO – faire la typologie des chantiers

Carla PRISCIANDARO précise que le Service Juridique et l'ingénieur sécurité ont été saisis de cette question. Une première réponse a été apportée, mais les éléments n'ont pas encore été formalisés par écrit.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) signale que des agents sont passés pour réaliser un inventaire.

Carla PRISCIANDARO explique qu'il s'agissait de recenser les matériels informatiques et physiques.

Concernant les modalités de rebouchage, la saisine a été émise en début d'année. Elle a été suivie d'une relance en juillet.

51. Repyramidage : attente de la validation du conseil scientifique

Ce sujet est traité au point 11 de l'ordre du jour.

52. Point sur les mutations

Carla PRISCIANDARO annonce qu'en 2014, deux agents de Champagne-Ardenne quitteront la région au titre de l'AREP1 avant le 31 décembre. Une personne a également été mutée le 15 janvier suite au plan de recrutement 2013. En Lorraine, deux agents seront mutés en 2015 au titre de l'AREP1.

63. Suivi de la station de tamisage

Carla PRISCIANDARO a transmis la documentation rédigée par l'ergonome.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si le CHSCT a rendu un avis.

Claude GITTA précise que la nature des documents présentés n'imposait pas de consultation de l'instance.

Francesca SCHEMBRI (FSU) explique que seules les conclusions ont été présentées par le Docteur BOUGRINI.

Carla PRISCIANDARO s'inscrit en faux.

Soraya SIAFI (CGT Culture) estime que le document manque d'intérêt en l'absence de conclusions.

Carla PRISCIANDARO revient sur l'historique du dossier. Des problèmes ont été soulevés par les agents travaillant en tamisage. Le SST a été convié à étudier d'éventuels points d'amélioration de leur station. Les ergonomes ont alors émis des préconisations et un avis :

« Existence de points positifs et de contraintes sur la station de tamisage, mais justifiés par la qualité nécessaire pour répondre aux objectifs scientifiques de la recherche.

Certaines contraintes sont donc inhérentes à la tâche.

Problématiques de la station qui ne semblent pas être le fond du problème, à la vue de différents indicateurs qui ont été étudiés.

Aller plus loin reviendrait à englober l'ensemble de l'Inrap dans une analyse organisationnelle globale ».

Des améliorations techniques ont depuis lors été apportées à certains dispositifs techniques de la station.

Claude GITTA souligne que le dialogue entre les utilisateurs et les personnes appelées à assurer la maintenance de l'installation existe désormais. En effet, le remède résidait en partie dans ces échanges au sein de la structure.

Francesca SCHEMBRI (FSU) signale que les problèmes techniques sur lesquels il était possible d'intervenir ont successivement été résolus, au-delà des questions organisationnelles.

Carla PRISCIANDARO ajoute que le médecin a préconisé un roulement régulier des tâches. Cette alternance est dorénavant assurée deux fois par mois. En outre, un responsable est désigné dès lors que la station de tamisage est en fonctionnement.

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle que la diffusion de la note pour cette installation n'a pas été claire. De ce fait, les agents n'ont pas tous pu en prendre connaissance. Elle aurait dû comporter un en-tête : « Note de la DIR, à lire - Urgent ».

Carla PRISCIANDARO admet que le circuit de transmission n'a pas été optimal. Elle propose de diffuser la note à nouveau lors de la saison de tamisage à venir.

Soraya SIAFI (CGT Culture) affirme que les notes concernant l'organisation des locaux ou du travail doivent directement émaner de la DIR.

Claude GITTA explique que l'information sur la circulation des vélos a pour sa part été prise en charge par la gestionnaire des moyens de centre, qui se doit d'être un élément important du dialogue à maintenir au sein des bases. Ce type d'action sera d'ailleurs étendu à l'ensemble des gestionnaires de centre de la DIR, car l'administration souhaite pouvoir déléguer les mesures et leur suivi aux interlocuteurs de proximité.

Soraya SIAFI (CGT Culture) ajoute que l'emplacement dédié aux vélos n'est pas encore fonctionnel.

72. Harmonisation fonctionnelle des Directions Interrégionales

Ce sujet figure en tant que point 20 de l'ordre du jour.

75. Dossier de démarrage : faire une réunion de travail sur la dématérialisation des dossiers de démarrage

Carla PRISCIANDARO explique que les classeurs seront diffusés une fois les étiquettes indécollables reçues.

78. Bases de Metz : perspectives futures

Ce sujet est traité au point 14 de l'ordre du jour.

III – EXAMENS DES FICHES NAVETTES ET DES SUITES DONNEES AUX SAISINES DU CTC

- **AVIS RENDUS LORS DU CTS DU 21 JANVIER 2014**

Claude GITTA indique que les approbations des procès-verbaux ont été communiquées. Celui du 11 juillet devra faire l'objet d'une réécriture.

IV – EXECUTION DU BUDGET

Claude GITTA revient brièvement sur le budget 2013. L'activité de l'interrégion est soutenue grâce au soin que les services de l'Etat apportent à la prescription et au suivi des dossiers, grâce à une forte mobilisation de l'ensemble des équipes et à la force de persuasion dont font preuve les AST dans le cadre des négociations engagées avec les aménageurs. La part de marché en matière de fouilles illustre cette tendance. En revanche, le budget diagnostic s'érode. En effet, les enjeux économiques se traduisent par une réduction des superficies des opérations soumises à prescriptions. Pour sa part, le ratio jours-homme à l'hectare connaît une progression, même si certains agents peuvent encore parfois se retrouver seuls avec une pelle mécanique.

L'activité fouilles connaît une situation atypique vis-à-vis du contexte national. La DIR en réalise les deux tiers en Champagne et le dernier tiers en Lorraine. Si les perspectives se confirment, Grand-Est-Nord sera en 2015 la seconde interrégion du pays en volumétrie de fouilles. 2014 s'est également avérée satisfaisante.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'enquiert des données confirmant la conquête de parts de marché.

Stéphane SINDONINO explique que les statistiques précises sont difficiles à établir. En revanche, le nombre d'appels d'offres remportés montre que des marchés sont conquis. De plus, les aménageurs communiquent souvent des informations suite à la réception des devis établis en réponse aux consultations libres. Des bruits circulent également sur les fouilles qui sont remportées ou non. Enfin, l'Inrap a perdu très peu d'appels d'offres formalisés durant l'année.

Stéphane SINDONINO ne désespère pas d'obtenir du SRA le nombre d'arrêtés de nomination de RO de fouilles enfin de les comparer à l'activité de l'Institut. Il n'a connaissance que d'un seul appel d'offres perdu pour l'année.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) demande à revenir sur le calcul des jours-homme travaillés pour la filière opérationnelle.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que les données présentées ne correspondent pas à la réalité.

Carla PRISCIANDARO précise que n'apparaissent sur le ratio que les jours-homme consacrés à l'opérationnel.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que le tableau ne fait pas mention de cette limitation.

Carla PRISCIANDARO affirme que la DAF lui a confirmé qu'elle apparaissait explicitement dans les communications en direction de l'extérieur.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) regrette que l'image de marque de l'Inrap soit altérée par l'illusion que ses agents ne travaillent que 174 jours par an.

Carla PRISCIANDARO rappelle que seules sont mentionnées les journées de production de diagnostics ou de fouilles.

Claude GITTA ajoute que la présentation des données reste la même depuis des années. L'observation doit être portée à la connaissance de la Direction Générale, par le biais du CT Central ou du Conseil d'Administration.

Par ailleurs, 2013 et 2014 demeureront des années de reconquête et de maintien de la présence de l'Etablissement dans l'archéologie préventive et la recherche. 2015 devrait s'avérer aussi intéressante.

Franck THIERIOT (CGT Culture) estime que le réalisé 2013 donne satisfaction. En effet, les budgets de déplacement sont désormais cadrés.

Carla PRISCIANDARO explique qu'un budget rectificatif intervient chaque année en octobre. Il permet de mieux approcher les attendus de fin d'année. C'est pour cette raison que la consommation s'est établie à environ 100 % de l'objectif.

En 2013, l'activité lucrative a permis de générer un bénéfice de 1,9 million d'euros. En revanche, dans la mesure où la redevance liée aux opérations de diagnostic de Grand-Est-Nord ne peut pas être imputée directement à la région, il est impossible d'analyser le résultat global de la DIR. Les tableaux qui ont été diffusés font donc apparaître un déficit de 4,6 millions d'euros sur les deux activités. En effet, les recettes liées à la redevance d'archéologie préventive pour les diagnostics ne sont pas intégrées.

Concernant le ratio jours-homme pour les diagnostics, sont mentionnées les dépenses opérationnelles directement imputées aux opérations, telles que des commandes de pelles mécaniques ou des cantonnements. Les loyers de la DIR figurent pour leur part dans les dépenses de structure. Enfin, les dépenses indirectes sont liées à l'activité mais ne peuvent pas être affectées à une opération. Les frais de véhicules font partie de cette catégorie. Par ailleurs, les frais de personnel ne sont pas intégrés dans les dépenses des opérations.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande pourquoi le ratio jours-homme a baissé d'environ 10 euros pour les diagnostics.

Claude GITTA explique que cet indicateur diminue mécaniquement durant les années pour lesquelles davantage de jours-homme sont affectés en post-fouilles qu'en fouilles.

Carla PRISCIANDARO souligne qu'il doit être évalué en relation avec le ratio jours-homme à l'hectare.

Claude GITTA confirme que ce croisement permet de commencer à tirer des conclusions plus pertinentes que la simple observation d'un seul indicateur.

Carla PRISCIANDARO ajoute que les deux ratios précités évoluent de manière opposée. Les dépenses augmentent en effet lorsque la mécanisation se renforce. Par conséquent, seul le ratio de dépenses à l'hectare est représentatif isolément. La DIR a toujours été stigmatisée pour ses dépenses jugées colossales, jusqu'à l'apparition de cet indicateur.

Carla PRISCIANDARO revient ensuite sur le BR2 2014. Elle a adressé les notes de cadrage permettant de synthétiser les propositions aux représentants du personnel. Le prévisionnel initial 2014

se situait à hauteur de 32 000 jours-homme. La DIR a émis une proposition pour le BR 2 fixée à 33 584 jours-homme. La prévision 2015 s'établit à 32 000 jours-homme, dans une optique relativement prudente. En effet, l'administration s'est basée sur les opérations de fouilles qu'elle estime pouvoir être réalisées.

Claude GITTA précise que les AST ramènent de nouveaux dossiers signés chaque semaine.

Carla PRISCIANDARO explique que l'écart entre les prévisions initiales 2014 et le BR 2 résulte de ces apports. Des moyens complémentaires en CDD, à hauteur de 8 ETP, ont été demandés pour la dizaine de dossiers additionnels.

Stéphane SINDONINO évoque la démarche permettant de récupérer de l'activité auprès des aménageurs. La réactivité de l'Inrap leur plaît particulièrement, notamment parce qu'ils souhaitent boucler leurs opérations avant la fin de l'année. De nombreuses interventions sont donc demandées en début d'automne, et la DIR est contrainte d'accélérer sa contractualisation. La logistique doit passer rapidement ses commandes de moyens mécaniques, dans la perspective de démarrer les chantiers avant le 15 octobre. Les délais sont contraints et présentent des blocages potentiels à tous les stades du processus.

Par conséquent, la DIR est contrainte d'avoir recours à davantage de CDD ou à des agents en provenance d'autres interrégions, moyennant les difficultés classiques dues aux grands déplacements et aux différences de méthodes de travail. La gestion au quotidien s'alourdit ainsi fortement.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) rappelle que l'administration avait envisagé de livrer des opérations à des équipes constituées provenant de l'extérieur.

Stéphane SINDONINO explique que les responsables d'opération ou les équipes « clés en mains » n'existent pas obligatoirement ailleurs. Cette disposition demeure donc complexe à mettre en place.

Claude GITTA ajoute que cette solution n'est pas privilégiée, notamment en raison des réflexes protectionnistes de certaines DIR. Ainsi, l'administration n'a reçu aucune réponse à sa demande de rencontrer les représentants de la DIR CIF. La Direction Générale est par ailleurs confrontée à une diminution de l'enveloppe allouée aux CDD liée à la baisse du nombre de fouilles.

Claude GITTA a tenté de sensibiliser ses collègues des interrégions limitrophes. En effet, le tableau rédigé par les instances nationales présente nombre d'informations pertinentes, en particulier en cas de rupture de charge conséquente. La demande n'a pas suscité d'enthousiasme particulier.

Carla PRISCIANDARO affirme que le DRH Adjoint a sollicité les DIR Nord-Picardie, CIF, Rhône-Alpes et GES afin de planifier une réunion rassemblant les assistants opérationnels courant octobre. Chaque participant présentera sa liste d'agents non affectés.

Claude GITTA a également contacté ces DIR afin de réfléchir à la limitation des très grands déplacements. En effet, la décennie à venir s'annonce comme particulièrement dangereuse. Dans les zones frontalières entre interrégions, des équipes pourraient être constituées pour la couverture de sujets chronologiques. Ainsi, les agents vivant en Seine-et-Marne pourraient intervenir dans l'Aube ou dans la partie occidentale de la Marne. Un projet de transferts moins douloureux pour les équipes pourrait alors être mis au point. Ce projet a suscité de l'enthousiasme, mais il doit maintenant être transposé dans la réalité.

Stéphane SINDONINO rapporte que, pour 2014, la DG et la DRH souhaite que priorité soit donnée à l'affectation des agents en CDI des interrégions. En revanche, si les opérations ne peuvent pas être

montées à l'aide de ce dispositif de solidarité entre les DIR, des CDD seront accordés. La Direction nationale n'entend en effet pas payer de pénalité pour des appels d'offres non remplis.

Carla PRISCIANDARO affirme que, pour réaliser l'intégralité de son budget, la DIR GEN a eu recours à 60 ETP en CDD en 2014. Elle emploie actuellement 77 personnes physiques en CDD, pour l'essentiel d'entre eux affectés en Champagne. Le niveau de 2013, année exceptionnelle, a été dépassé.

Stéphane SINDONINO explique que les CDD ont été accordés au regard de l'activité, contrairement aux années antérieures. Les opérations étaient montées en sous-effectif.

Carla PRISCIANDARO ajoute que l'activité était alors artificiellement limitée par le manque de salariés.

Claude GITTA souligne que la DRH ne peut accorder que les moyens dont elle dispose. Si le plafond d'emplois national est atteint, les contraintes se reporteront sur les DIR. Or il ne reste probablement que huit ou dix ETP.

Stéphane SINDONINO confirme que la Direction Générale n'entend pas bloquer la moindre opération. Elle doit donc disposer des leviers nécessaires à la continuité de l'activité.

Claude GITTA estime que l'embauche d'un nombre important de CDD risque d'alerter les tutelles. Cette situation s'avérerait inconfortable pour l'Etablissement.

Soraya SIAFI (CGT Culture) précise que les CDI non affectés seront en premier lieu recensés. Les besoins seront alors couverts en priorité par ces agents.

Claude GITTA affirme que cette démarche n'est pour l'heure pas organisée de manière efficace. De plus, des réflexions doivent porter sur la manière de rendre attractifs les grands déplacements.

Soraya SIAFI (CGT Culture) affirme que, dans les années précédentes, les agents ne se déplaçaient pas. Ils y seront désormais contraints.

Stéphane SINDONINO admet que, lorsque les grands déplacements étaient organisés sur la base du volontariat, ils n'étaient pas assurés. Par ailleurs, les agents à temps partiel qui ne travaillent pas le mercredi ou ceux qui sont annualisés ne pourront pas partir. De ce fait, le nombre de personnes susceptibles de réaliser les grands déplacements est limité.

Claude GITTA estime qu'ils peuvent néanmoins être organisés si une conscience collective engendre des initiatives. De plus, des incitations doivent être accordées.

Franck THIERIOT (CGT Culture) confirme que les primes sont ridicules.

Claude GITTA ajoute que la DIR GEN est à l'équilibre, mais qu'elle peut rencontrer des conditions adverses au même titre que les autres. La péréquation de l'ensemble des moyens est donc nécessaire dans un établissement national.

Franck THIERIOT (CGT Culture) s'enquiert de la méthode employée pour compenser le sous-effectif des opérations, le cas échéant.

Stéphane SINDONINO explique que le budget est défini à l'origine. L'opération est prolongée si nécessaire et si les renforts ne sont pas accordés. A l'inverse, les agents repartent immédiatement si elle se termine de manière anticipée. La durée de l'opération est donc conditionnée par son budget, avec des modalités décidées par le RO.

Par ailleurs, les montages sont actuellement réalisés sur la base de l'effectif nécessaire, sans tenir compte de l'éventuelle pénurie. Lorsque l'effectif présent ne suffit pas, l'opération peut être prolongée si les moyens le permettent. Si les vestiges trouvés le justifient, il demeure possible de demander une tranche conditionnelle. Certains secteurs de chantiers peuvent être davantage mécanisés si le SRA l'accepte, permettant ainsi des fouilles plus extensives à périmètre budgétaire global constant.

Claude GITTA apprécie ce pragmatisme, qui permet à l'Institut d'être plus réactif. Il rappelle cependant la limite en matière de délai de remise de rapport de fouilles. En Champagne, il a été par endroits réduit à douze, voire huit mois de post-fouilles.

Stéphane SINDONINO précise que la loi prévoit un délai maximum de 24 mois. Le cahier des charges du SRA peut le réduire autant qu'il le souhaite. Par conséquent, lorsqu'il est très court, l'opération mobilise davantage d'agents.

En outre, dans le cadre des appels d'offres, les aménageurs adoptent le délai de rendu du cahier des charges de l'Etat, et ils demandent des pénalités de retard très lourdes lorsqu'il est dépassé. La pression sur les RO s'accroît d'autant.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que les délais plus longs conduisent à une accumulation de post-fouilles qui peut également devenir préjudiciable.

Stéphane SINDONINO explique que certains rapports peuvent devenir difficiles à rendre quel que soit leur délai de remise, en particulier si le RO a quitté la région ou s'il a connu des difficultés. A l'inverse, les rendus réclament habituellement 18 à 24 mois, et réduire ce délai à moins de 12 mois complique l'opération.

Claude GITTA ajoute que, si des pénalités peuvent être demandées en cas de retard dans la remise du rapport, au niveau national, les tutelles, et notamment les instances en charge de présenter une image irréprochable de l'Institut, estiment que la priorité doit être donnée à la résorption des retards actuels. Le Directeur Général et le Président ont donc demandé le traitement des rapports restant en souffrance.

Stéphane SINDONINO présente le tableau qu'il a constitué sur le nombre de fouilles réalisées, le nombre de jours-homme par fouille budgétés et utilisés et le taux de fouilles par RO.

Stéphane SINDONINO signale que ce premier indicateur progresse, sans atteindre le maximum de 2005. Le nombre de jours-homme affectés restait plus faible qu'actuellement. En revanche, les RO étaient déjà occupés au-delà de 120 %. Leur situation est revenue à la normale avant 2008, avant de remonter en 2009 puis de se stabiliser ensuite.

Luc SANSON constate que le graphique ne rend pas compte de l'extrême diversité des situations des RO. En 2013, certains d'entre eux ont cumulé beaucoup d'opérations.

Stéphane SINDONINO explique qu'il présente des taux, et non des moyennes. Il se base sur le nombre de fouilles et le nombre de RO. Un travail similaire est en cours de réalisation pour les diagnostics, mais il porte sur 2 300 opérations. Un autre tableau mettra en parallèle de ces indicateurs les délais de rendu de rapport entre 2004 et 2013, ainsi que l'augmentation du nombre de pages dans les arrêtés de prescriptions de fouilles.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) demande si le nombre de rapports en souffrance augmente au fil des années.

Stéphane SINDONINO précise que, dans la mesure où les délais de remise ont été réduits à huit ou douze mois, certains rapports de l'année sont déjà en retard.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si ces échéances peuvent être renégociées à l'échelle nationale.

Stéphane SINDONINO indique qu'il discute systématiquement des échéances au niveau régional. Il obtient ainsi des délais de 18 mois sur certains chantiers, alors que 80 % des dossiers font désormais l'objet de délais courts.

Claude GITTA considère que ce type de doléance peut légitimement être porté par l'Etablissement. La Direction de l'Archéologie a déjà été sollicitée, mais elle ne considère pas forcément l'Inrap comme crédible sur un certain nombre de sujets. L'Institut doit faire ses preuves en permanence, avec des conséquences sur la gestion en régions et sur la contention de la concurrence. Le dialogue sur le plan local reste donc le seul à permettre de régler le problème des délais.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) revient sur le tableau, lequel montre clairement que les RO ont tous réalisé au moins une opération de fouilles chacun dans l'année.

Stéphane SINDONINO explique que ceux qui n'en ont pas réalisé ne figurent pas dans le tableau, lequel avait vocation à permettre d'identifier les suractivités.

Soraya SIAFI (CGT Culture) rappelle qu'ils sont constamment à 120 % de charge. Cette donnée peut expliquer les difficultés de remise des rapports.

Luc SANSON souhaite que la variance soit mentionnée dans le tableau afin de montrer la dispersion des données autour de la moyenne.

Stéphane SINDONINO explique que les dimensions des fouilles entrent également en jeu, dans la mesure où les données portent sur 25 opérations et 22 personnes.

Luc SANSON considère que les RO qui cumuleront deux fouilles avec éventuellement des diagnostics sont réellement en surcharge de travail.

Stéphane SINDONINO mène la même analyse sur les diagnostics afin de vérifier combien de fois les mêmes noms apparaissent. Toutefois, la DRAC ne permet pas aux RO de participer à un nouveau diagnostic s'il n'a pas rendu les rapports du trimestre précédent. Le nombre de jours-homme affectés à l'hectare a pour sa part progressé de 2 à plus de 6. Le nombre de diagnostics connaît pour sa part une baisse. En outre, ce type d'opération sert à constituer un vivier de RO en en faisant participer un grand nombre. Les courbes devraient donc rester similaires à celles des fouilles.

Luc SANSON signale que les prescriptions portant sur de plus petites surfaces feront gonfler le ratio. Cet indicateur doit donc être considéré avec circonspection.

Claude GITTA ajoute que, depuis 2003-2004, l'adjonction de moyens sur les opérations n'a cessé de croître fortement, notamment en Champagne.

Stéphane SINDONINO s'est basé sur les bilans annuels pour extraire ses données. Les écarts entre exercices restent limités. Le nombre de jours-homme attribués par opération a néanmoins augmenté. Un sous-effectif peut également être constaté pour 2005.

Luc SANSON souligne que le nombre d'opérations est basé sur leur date de démarrage, alors que les affectations incluent les post-fouilles des années précédentes. L'image rendue n'est donc pas fidèle, mais la tendance peut être prise en considération.

Claude GITTA estime qu'un échantillonnage sur une dizaine d'années permet des résultats probants.

Stéphane SINDONINO a tenté de séparer les budgets fouilles et post-fouilles. Ce travail s'avère titanesque.

Claude GITTA considère qu'il pourrait être demandé à une cellule nationale, pour l'ensemble des DIR, dans une démarche de contrôle de gestion opérationnelle.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souhaite que les résultats soient pondérés en fonction des surfaces.

Stéphane SINDONINO précise qu'elles restent globalement équivalentes d'année en année.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'affirme surpris de constater une croissance de l'effectif alloué à chaque fouille. Cette tendance n'est pas ressentie sur le terrain.

Claude GITTA explique que la situation s'est grandement améliorée dans les dernières années.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) revient sur les dépenses prévues au BR 2 2014. L'enveloppe consacrée aux EPI a diminué de 40 000 à 30 000 euros, celle du mobilier technique a crû de 15 000 euros. Le budget pour les équipements de repérage a diminué de 4 000 euros, celui des consommables de chantier de 5 000 euros. En revanche, celui des véhicules a progressé de 7 500 euros.

Carla PRISCIANDARO précise qu'un cadrage a été imposé aux DIR en matière de frais de structure. Ils étaient en effet censés diminuer de 25 %. Par ailleurs, l'activité a augmenté de 7 %, alors que ces frais augmentaient de 13 %. Cette progression doit être limitée. Enfin, des dépenses indirectes et de structure sont venues s'ajouter alors qu'elles n'étaient pas prévues. Elles doivent être compensées, notamment par des diminutions d'enveloppe sur les EPI

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que la hausse d'activité globale et l'augmentation du nombre de CDD fait mécaniquement progresser la dépense sur ce poste. Les magasins ne doivent pourtant pas être vides au moment où le besoin en EPI apparaîtra.

Carla PRISCIANDARO affirme que les agents en CDD ont déjà été dotés par le passé, s'agissant de personnes du vivier. La diminution de l'enveloppe était donc possible. Pour autant, les besoins seront alignés sur le cadrage, lequel a vocation à baisser de nouveau.

Claude GITTA confirme qu'aucun agent n'est jamais intervenu sans être doté en EPI. Il veillera à ce que cette précaution soit maintenue. Par ailleurs, les budgets rectificatifs permettent de préciser les objectifs. Les GMC et les CSP pourront en outre alerter l'administration avant l'apparition du moindre problème.

Malgré les résultats de la DIR, il lui a été demandé de participer à l'effort global de baisse des dépenses. De manière consolidée, certaines perspectives restent possibles, notamment pour le tamisage à sec en Champagne, d'autant que la région peut contribuer aux évolutions méthodologiques au niveau national.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'étonne que 24 000 euros de location d'Algeco soient prévus afin de pallier l'exiguïté des locaux de Saint-Martin.

Carla PRISCIANDARO explique qu'il ne s'agit que d'une proposition budgétaire. Ces crédits devraient être inscrits au niveau du service des Affaires Générales et Immobilières, car il s'agit d'une extension de site. Ces 24 000 euros ne représentent que les frais de location des bureaux. L'impact sera plus important en année complète.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'informe des délais de mise en œuvre de ce projet.

Carla PRISCIANDARO confirme que le travail sur ce sujet est engagé au niveau local autant que national.

La séance est suspendue de 12 heures à 13 heures 30.

V – ACTIVITE DERNIER SEMESTRE 2014 ET PERSPECTIVES 2015

Claude GITTA annonce que les débats précédents risquent de se confirmer. L'activité en diagnostic ne s'est pas avérée très différente de celle des années passées. Elle a atteint environ 3 000 jours-homme, sachant que l'opération du gazoduc a fortement impacté Champagne-Ardenne. Cette opération a d'ailleurs été menée avec une efficacité redoutable. L'Etablissement a ainsi pu montrer ce qui pouvait être réalisé une fois la collaboration avec GRTgaz mise en place.

Stéphane SINDONINO ajoute que dix kilomètres de linéaire restent à traiter. Les travaux devraient démarrer entre le 15 et le 22 octobre et s'étaler sur un mois. Sur les trois derniers tronçons diagnostiqués, le premier rapport a donné lieu à un arrêté de prescription pour dix fouilles. Le second devrait également déboucher sur d'autres fouilles. L'Etablissement estime donc le nombre de fouilles complémentaire à une vingtaine, sur quatre hectares. Une nécropole a en effet été trouvée.

L'aménageur et la DST ont félicité l'Inrap pour sa rapidité d'exécution et de mise en place des outils, SIG y compris. Les éléments mis en place en Champagne-Ardenne seront d'ailleurs repris en Bourgogne.

Claude GITTA indique qu'il a convenu de laisser la gestion de proximité à la main de Grand-Est-Sud pour la partie à cheval sur les deux interrégions. La souplesse est en effet possible en la matière.

Stéphane SINDONINO précise que 90 hectares du Val-de-Saône situés en Haute-Marne seront gérés par la coordination bourguignonne. En effet, la base de Dijon se situe à trois quarts d'heures de Langres.

Laurent GEBUS exprime sa satisfaction vis-à-vis de la continuité d'expérience mise en place entre les deux régions.

Franck THIÉRIOT (CGT Culture) abonde dans ce sens.

Stéphane SINDONINO signale que le pôle Grand Travaux de la DST a joué un rôle de coordination. De même, les mêmes équipes de GRTgaz interviennent de Dunkerque à Fos-sur-Mer, et une convention cadre a été conclue avec cette entreprise. En outre, les moyens consacrés au gazoduc par l'Inrap se sont avérés conséquents, atteignant 4,5 jours-homme par hectare hors coordination, activité qui a en outre impliqué un topographe SIGiste, une palynologue, un AT et un coordinateur. Le nombre de jours-homme par hectare engagés pour ce chantier dépassait ainsi 6,5.

Claude GITTA souligne que les missions de la coordination ont été concentrées afin de gagner en efficacité.

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle que la norme des grands travaux est de 7,6 jours-homme par hectare.

Carla PRISCIANDARO signale qu'il s'agit des données pour l'exécution en 2013. En 2012, ce niveau s'établissait à 5,7.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si l'équipe sera reprise pour la suite du tracé.

Stéphane SINDONINO explique qu'un de ses membres vient de signer un CDI en Rhône-Alpes. Il interviendra donc sur les tronçons. Une autre personne a conclu un CDI en Grand-Est-Sud. Il devrait se proposer pour cette opération. Enfin, un collègue de GEN a des attaches en Bourgogne.

Claude GITTA ajoute que le fonctionnement de Grand-Est-Sud n'est pas très différent de celui de Grand-Est-Nord.

Stéphane SINDONINO indique par ailleurs qu'une vingtaine, voire une trentaine de diagnostics sont prévus avant la fin de l'année. Une vingtaine d'autres sont signés pour le premier trimestre 2015. En termes de surfaces, le projet de Saudron sera réalisé sur 80 hectares. En revanche, la taille des autres opérations est en diminution constante. L'Inrap est en outre confronté en nombre croissant à des propriétaires privés qui aménagent un pavillon.

Claude GITTA considère qu'en termes de diagnostics et de fouilles, le bilan reste similaire à celui de 2012 et 2013. Les grands projets se sont raréfiés.

Stéphane SINDONINO confirme que 140 diagnostics auront été réalisés en 2014, sur moins de 500 hectares, alors qu'avant 2009, la centaine d'opérations annuelles était assurée sur 800 à 900 hectares.

Claude GITTA évoque la situation en Lorraine, où les surfaces se réduisent également. Les projets d'aménagement ne sont effectivement lancés qu'au prix de grandes hésitations. De ce fait, le nombre de fouilles demeurera bien plus faible qu'en Champagne-Ardenne.

Laurent GEBUS explique qu'un nombre conséquent de diagnostics reste prévu, mais elles ne seront réalisées que sur des surfaces réduites. Par conséquent, le ratio de jours-homme à l'hectare atteint 5, 6, voire 7. Les surfaces continueront à décroître en 2015.

En matière de prescriptions, le SRA prévoit une stabilité, voire une augmentation du nombre, mais une décroissance des surfaces.

Par ailleurs, 12 ou 13 fouilles archéologiques ont été réalisées en Lorraine en 2014. L'activité n'a pas montré de rupture de charge. En outre, la concurrence est très présente, notamment pour les grosses opérations. Ainsi, Antéa, Richemont et Metz Métropole ont réalisé plusieurs fouilles. Le nombre de prescriptions reste pour sa part constant.

En 2015, l'activité devrait s'avérer moins catastrophique que les années passées. Des opérations sont déjà acquises ou certaines. Des réponses à des appels d'offres restent en outre à envoyer.

Claude GITTA retient que le contexte n'est pas favorable à une activité archéologique soutenue, contrairement à celui de la Champagne ou de l'Alsace. Les opérateurs alternatifs causent une contraction du marché, notamment Antéa et Odéa. Ce mouvement conduira à une concentration des

acteurs. Pour leur part, les opérateurs publics devront comprendre que leur survie ne sera acquise qu'après une fusion de leur activité avec celle de l'Inrap. La création d'un grand pôle public d'archéologie préventive tient à cette prise de conscience partagée.

VI – EMPLOI & EFFECTIFS

Carla PRISCIANDARO indique que les effectifs à fin 2014 de la DIR s'élèveront à 126,5 ETPT, dont 4,6 au titre de l'AREP. Pour 2015, la projection montre 137,4 ETPT, dont 20 CDI AREP. Ce dernier nombre intègre les ETPT de 2014.

L'AREP2 concerne pour sa part 6 postes en Lorraine et 13 en Champagne. L'impact en ETPT sur l'année dépendra de la date de prise d'effet des CDI.

Claude GITTA rappelle que l'AREP1 portait sur 16 CDI en Champagne et 4 en Lorraine.

Laurent GEBUS signale que certains postes ont été récupérés par des candidats internes.

Claude GITTA ajoute que la prise d'effet des nouveaux CDI s'échelonnera du 1^{er} septembre 2014 au 1^{er} janvier 2015 pour l'AREP1.

Carla PRISCIANDARO annonce que l'AREP2 portera dans sa globalité sur 13 postes en Champagne, dont 2 fléchés en interne, et sur 6 postes en Lorraine, dont également 2 en interne.

Laurent GEBUS indique que des postes sont devenus vacants en Lorraine, suite à des promotions et à des départs. Ils seront inscrits dans le processus des auditions de l'AREP2.

Claude GITTA confirme que la même démarche est suivie en Champagne.

Laurent GEBUS regrette le manque de visibilité sur les mouvements.

Carla PRISCIANDARO explique que l'AREP1 a permis 20 ouvertures de poste dans la région. Quatre mutations et deux départs sont survenus dans l'intervalle. L'effectif a donc moins augmenté qu'attendu en raison de cette érosion.

Claude GITTA a souvent critiqué la gestion et le pilotage des recrutements réalisés par la DRH. Pour autant, ce service est censé prendre en compte les règles permettant les mouvements d'agents. Des critères économiques doivent également être considérés. L'AREP1 a malgré cela été correctement piloté, mais une compensation doit être apportée aux privilèges dont a bénéficié le Sud de la France, en particulier le Sud-Est. Les Directeurs des DIR du Sud ne savent plus comment employer leurs agents, alors que ceux des DIR du Nord réclament des postes.

Luc SANSON demande si, au terme des AREP, la précarité aura été résorbée. Il souhaite que les agents puissent exercer leur métier dans une situation stabilisée et confortable.

Claude GITTA confirme que la DIR se sera rapprochée de la cible. L'AREP doit en effet permettre de réaliser l'activité avec moins de 10 % d'emplois précaires.

Luc SANSON s'enquiert de solutions alternatives à l'AREP permettant de pourvoir aux besoins actuels.

Claude GITTA refuse de laisser l'activité archéologique aux mains de ceux qui contribuent à décrédibiliser l'action publique. Les demandes de CDD doivent être actées lorsque nécessaire et aucun refus n'a été opposé. Les collègues d'autres régions peuvent également compléter les équipes.

Par ailleurs, la DIR a été appelée à respecter la priorisation des agents du vivier pour proposer des emplois.

Luc SANSON a recueilli des témoignages inquiétants, car ils montrent une surcharge de travail des équipes de terrain, en particulier en Champagne-Ardenne, voire un état d'épuisement physique et moral. Les sollicitations se succèdent, engendrant des *burnouts*. Certains agents témoignent de leur impression de travailler en permanence sur le terrain, sans jamais pouvoir organiser leurs post-fouilles. D'autres s'endorment au volant. La situation devient ainsi très accidentogène.

Stéphane SINDONINO explique que, comme tous les RO, il a été conduit à enchaîner les diagnostics et les post-fouilles. Ce quotidien peut s'avérer fatigant en l'absence de ruptures de charge.

Soraya SIAFI (CGT Culture) s'étonne de l'absence de temps consacré à la rédaction des rapports pour les agents qui enchaînent les diagnostics.

Luc SANSON rappelle qu'ils peuvent également s'avérer négatifs, auquel cas la charge de travail n'est plus aussi conséquente.

Stéphane SINDONINO a identifié une dizaine de personnes qui sont extrêmement sollicitées. Certains RO, notamment en CDD, réalisent beaucoup de diagnostics afin de pouvoir bénéficier de contrats longs. Leurs noms figurent dans la planification.

Luc SANSON souligne que le SRA de Champagne demande les rapports avant de donner les autorisations de diagnostic. Les agents alternent donc terrain et post-fouilles.

Stéphane SINDONINO accorde le nombre de jours nécessaire à la rédaction des rapports. Par ailleurs, la rigueur du SRA l'empêche de déléguer certains RO sur les opérations.

Luc SANSON considère que, dans l'optique d'optimiser les moyens disponibles, le travail est intensifié et les délais de remise des documents sont raccourcis. Par conséquent, les mêmes agents partent à de multiples reprises sur le terrain.

Stéphane SINDONINO signale que le tableau montre que plus de la moitié de l'effectif n'a réalisé qu'une ou deux opérations. Les autres en ont assuré entre trois et huit. Certains ont travaillé sur des petits diagnostics.

Luc SANSON rappelle son rôle de lanceur d'alerte vis-à-vis de la situation de surcharge. Elle peut induire des défauts de rendu scientifique et créer des situations accidentogènes. Les équipes ne se sentent en effet pas en mesure de réaliser leur travail.

Francesca SCHEMBRI (FSU) affirme que les successions de diagnostics engendrent une grande lassitude, notamment parce qu'ils imposent beaucoup de grands déplacements. Les agents se demandent si leur objectif de travailler dans l'archéologie ou la recherche est atteint.

Laurent GEBUS souhaite vérifier si le 75 % – 25 % est respecté.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) ajoute que le même diagnostic peut être organisé avec des moyens allant du simple au triple suivant l'interrégion.

Luc SANSON affirme que le stress des RO se reporte sur les topographes, les spécialistes et les techniciens.

Claude GITTA assume sans honte le bon niveau d'activité de la DIR. Le travail collaboratif de l'ensemble des équipes l'a d'ailleurs rendu possible, car il a rendu l'Inrap crédible. La lassitude peut effectivement s'instaurer, d'autant que l'Établissement n'est peut-être pas en mesure de faire preuve d'une reconnaissance à hauteur des investissements de son personnel. A l'inverse, si les agents étaient reconnus et s'ils disposaient de perspectives claires sur lesquelles se projeter, leur travail prendrait du sens.

De leur côté, les indicateurs ne représentent qu'un balisage des axes de progression qui ne doivent pas être occultés. Ils suscitent également des interrogations auxquelles l'administration devra savoir répondre.

Grand-Est-Nord bénéficie en outre d'un avantage particulier auprès de ses interlocuteurs en termes d'impact environnemental. L'administration, ainsi que les représentants du personnel, devront néanmoins continuer à se battre pour obtenir une augmentation des moyens de la DIR.

Carla PRISCIANDARO craint que le ratio jours-homme à l'hectare progresse encore.

Stéphane SINDONINO affirme que la fatigue est inhérente aux rythmes de travail que choisissent les agents, en particulier s'ils préfèrent travailler le soir. En outre, les RO doivent tous être occupés, et l'activité est maintenue de manière à ce que les CDD puissent travailler 190 jours par ans et les CDI 170 jours par an.

Luc SANSON indique que certains d'entre eux souhaitent redevenir techniciens.

Stéphane SINDONINO confirme que ce mouvement est systématiquement accepté.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) rappelle que la situation générale ne peut pas se résumer à une somme de cas particuliers. Certains volets sont en effet systémiques. Ils révèlent un problème de fond lié à la forte activité et au faible effectif. Les autres interrégions connaissent en effet des ruptures de charge, qui permettent aux équipes de se reposer. En Grand-Est-Nord, les opérations pourraient être allégées par une augmentation du ratio de jours-homme à l'hectare.

Laurent GEBUS ajoute que la lassitude des agents est due à l'enchaînement des opérations et non à une surproduction.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère que le terme adéquat pour décrire l'état des agents est plutôt : « fatigue ».

Francesca SCHEMBRI (FSU) estime que la problématique doit être traitée dans le cadre du CHSCT. Une enquête RPS est en effet lancée. Elle pourrait permettre d'améliorer l'organisation du travail.

Luc SANSON précise que les observations concernant l'état des équipes peuvent également être consignées dans le registre Hygiène et Sécurité.

Claude GITTA souligne que certains éléments du discours relèvent de ressentis plutôt que d'aspects formels. Ainsi, si la DIR réalise une plus forte proportion de diagnostics que les autres DIR, les niveaux d'exigence des différents opérateurs publics d'archéologie préventive montrent des différences marquées. Une standardisation de ces exigences paraît par conséquent pertinente, car elle permettrait une qualité de réponse unique sur l'ensemble du territoire.

Par ailleurs, la situation des agents a connu des évolutions notables dans les dernières vingt années. Cet effort doit être poursuivi.

Stéphane SINDONINO s'affirme incapable de déterminer comment procéder différemment pour permettre au personnel de travailler. Les agents ne travaillent pas la nuit, ni le week-end. Les prolongations demandées sont accordées, notamment pour les CDD. Le flux de l'enchaînement des opérations tient compte des plans de charge des agents, lequel est rédigé conjointement avec eux.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) confirme qu'en termes de planification pure, cette démarche demeure logique. Pour autant, certaines opérations peuvent s'avérer particulièrement éreintantes. Or l'administration ne peut pas refuser d'écouter les témoignages de fatigue des RO.

Luc SANSON explique qu'un effet dévastateur s'applique si un agent doit partir en diagnostic la semaine suivant une fouille. Certains RO ne disposent pas du temps nécessaire aux post-fouilles. Ils travaillent en heures supplémentaires chez eux, éventuellement le week-end.

Claude GITTA souhaite éviter la radicalisation des propos. Il souligne que l'articulation entre différentes opérations doit être étudiée de manière à entendre des propos restant à ce jour des non-dits et à permettre une organisation plus sereine. Pour sa part, le système actuel impose l'accomplissement d'une mission de service public.

Stéphane SINDONINO rappelle que le travail doit être partagé.

Luc SANSON estime que la surcharge nuit au bon fonctionnement de l'Inrap. Certains inventaires ont dû être réalisés à plusieurs reprises, et une partie des post-fouilles nécessite du suivi. Des rédactions de rapports ont en outre été débutées sans datation des céramiques ou sans étude spécialisée.

Claude GITTA affirme qu'il s'agit de problèmes d'organisation, dont les causes sont la précarité de l'emploi et le besoin de préciser en réunion de service la manière selon laquelle l'activité doit être réalisée. Par ailleurs, les agents ne puiseront pas d'énergie dans des objectifs inatteignables. La perte de sens qu'ils ressentent est également due au fait qu'ils travaillent isolément, alors même qu'ils exercent une mission de service public.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) attribue les difficultés que connaissent les agents à l'enchaînement des missions, voire à leur superposition partielle. Certains choisissent de déléguer des post-fouilles, lesquelles peuvent être plus ou moins bien réalisées. Ils sont alors contraints de travailler encore davantage, au prix d'une fatigue supplémentaire et d'une démotivation.

Claude GITTA considère que le déroulé de ce raisonnement est largement entaché d'un ressenti. Il ne s'appuie pas uniquement sur des éléments factuels.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en convient, même si le factuel n'est pas toujours objectif.

Laurent GEBUS signale des difficultés de planification, qui sont dues au calendrier de réponse aux appels d'offres. L'enchaînement des missions qui est ainsi généré peut conduire à des *burnouts*. Par ailleurs, l'information sur les situations difficiles doit impérativement être remontée.

Carla PRISCIANDARO rappelle qu'une procédure d'alerte a été mise en place à cet effet. Elle est détaillée dans l'instruction de prévention sécurité. L'administration doit être prévenue de l'urgence de difficultés personnelles.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) estime que les agents ont bien pris conscience de la réalité de l'activité de l'Inrap, laquelle consiste à réaliser des diagnostics et des fouilles de manière soutenue durant l'année. Leur sens du devoir les amène à intérioriser la fatigue.

Carla PRISCIANDARO insiste sur l'obligation des délégués du personnel de prévenir la DIR s'ils détectent un *burnout*.

Luc SANSON considère que l'alerte vient d'être présentée à titre collectif.

Stéphane SINDONINO indique qu'à l'inverse, certains se fixent des objectifs en nombre d'opérations. Une personne en post-fouilles a même demandé à être renvoyée sur le terrain.

Franck THIERIOT (CGT Culture) affirme que les questions qui se posent en Champagne-Ardenne reflètent celles qui sont entendues par ailleurs. En effet, en sept ou huit ans, les moyens de fouilles ont diminué de 30 %. Cependant, le point de départ se situait relativement haut. De plus, il demeure fondamental pour l'Etablissement d'obtenir des chantiers.

Certains agents sont trop sollicités, et le rôle du CT est d'en avertir l'administration. Le sous-effectif est patent en Champagne-Ardenne, mais il ne résulte ni de l'action des prescripteurs, ni des AST.

Laurent GEBUS confirme que le même type de problème peut être observé en Lorraine. Les agents n'y bénéficient d'aucun temps mort. Le même malaise qu'en Champagne-Ardenne devrait donc apparaître.

Franck THIERIOT (CGT Culture) souligne que cette dernière région compte une forte proportion de CDD et de précaires, qui vivent comme des nomades.

Claude GITTA explique que l'administration est à même d'appréhender la problématique, grâce à ses contacts quotidiens avec les agents. La manière de réaliser l'activité semble moins en cause que l'absence de sécurité vis-à-vis de l'avenir, notamment en termes d'évolutions de carrière. Ces éléments anxiogènes peuvent être compensés par les contacts entre agents.

L'augmentation d'un ratio ou le ralentissement du rythme des opérations, ne constitueront pas des solutions définitives aux problèmes qui sont soulevés. En outre, l'Etablissement est intégré dans une économie de marché, qui ne permet pas une vision totalement planifiable de son activité.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que le CT ne critique le travail de personne, mais qu'il joue son rôle de lanceur d'alerte, mission qui porte sur des collectifs d'agents. Les cas individuels incombent pour leur part au CHSCT. En outre, la situation qu'évoquent les membres est grave et révélatrice d'un problème systémique dû à la précarité et au manque global de personnel dans l'interrégion.

Stéphane SINDONINO rappelle que trente personnes seront recrutées en deux ans en Champagne-Ardenne. Or ces personnels seront eux aussi censés travailler cinq jours par semaine.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en convient. Pour autant, les à-côtés du travail, tels que les déplacements, ou son intensité, ne sont pas maîtrisables. En outre, l'organisation de ce travail est bouleversée par la pénurie permanente en personnel. Les opérations de terrain imposent donc de suspendre des post-fouilles. Cette méthode porte des conséquences en termes de finalisation des activités, d'efficacité et de psychologie.

Luc SANSON ajoute que le rendu scientifique des rapports de fouilles s'en trouve également altéré.

Claude GITTA affirme que la limitation d'adjonction de moyens humains sur les opérations n'est plus en effet. Ce critère n'est donc pas d'actualité. En revanche, la sortie de précarité des agents n'est pas encore achevée et, par conséquent, la situation de la DIR n'est pas encore stabilisée.

Stéphane SINDONINO précise que les personnes en CDD sans projet de recherche qui deviendront RO catégorie 3 devront être affectées à 100 %. Ils travailleront en 75 %-25 %.

Claude GITTA propose d'évoquer à nouveau ce sujet lors d'une réunion ultérieure. Il prend note de l'alerte des membres face à l'angoisse collective des agents. L'administration a également pu constater ce type de difficultés, mais elle les attribue à des causes différentes. En effet, les problèmes d'organisation ne lui paraissent pas liés à des problèmes de manque d'effectif mais à une différence de statut entre CDD et CDI. En outre, une profonde lassitude s'est installée au sein de l'ensemble de l'effectif de l'Etablissement, car les personnels ne bénéficient d'aucune perspective d'évolution. Ce sujet collectif engendre des risques psychosociaux.

Carla PRISCIANDARO souhaite que ces questions soient soulevées en CHSCT.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) soupçonne l'existence de causes systémiques au problème, même si les premières analyses ne l'ont pas encore confirmé. Par conséquent, son traitement incombe en premier lieu au CT.

Carla PRISCIANDARO confirme que les deux instances seront sollicitées successivement.

Laurent GEBUS ajoute que les positions extrêmes ne doivent pas être les seules prises en compte. Le dialogue doit donc s'instaurer.

Claude GITTA souligne que la survie de l'Institut résulte de celle de ses agents.

Franck THIERIOT (CGT Culture) précise que la pyramide des âges est déjà catastrophique, même pour les personnes en CDD.

La séance est suspendue de 14 heures 45 à 15 heures 00.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) affirme que le ratio entre opérations de terrain et post-fouilles a été établi à un tiers – deux tiers afin de résorber le retard accumulé en termes de remises de rapports de fouilles. A effectif constant, cette décision risque de mettre en péril les montages d'opérations.

Carla PRISCIANDARO explique que la proposition de budget prévisionnel 2015 porte uniquement sur les opérations nouvelles dont le lancement est certain. Elle tient également compte des remises impératives de rapports. Par ailleurs, une année de prescriptions reste à intégrer dans cette proposition budgétaire.

Claude GITTA ajoute que la sécurisation de l'activité actuelle est privilégiée. Par conséquent, la projection de celle de 2015 n'est pas possible, et elle restera par essence non maîtrisée. Seuls les jours-homme de post-fouilles incontournables ont été inscrits. Ils sont liés aux rendus des rapports d'ici fin 2015. D'autres journées de post-fouilles seront à réaliser sur les exercices postérieurs.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) craint un blocage de l'activité.

Claude GITTA signale que les prévisions budgétaires ont toujours été établies de la même manière.

Carla PRISCIANDARO rappelle que le budget projeté montre une baisse de 18 ETP par rapport au BR 2. Les opérations qui ne manqueront pas de s'ajouter permettront de rééquilibrer le ratio entre terrain et post-fouilles.

Claude GITTA indique que les BR 1 et BR 2 permettront de matérialiser ces évolutions.



Christophe LAURELUT (CGT Culture) affirme que le ratio entre fouilles 2003 et le post-fouilles s'établissait à 51 % - 49 %. Il déséquilibre donc clairement l'activité, à défaut d'une augmentation massive de l'effectif sur les fouilles.

Carla PRISCIANDARO confirme que cette tendance devrait être constatée. En effet, 46 ETPT, éventuellement en CDD, seront nécessaires pour atteindre le budget. Ces moyens sont conférés par l'AREP1. Les ETPT de l'AREP2 devront être retranchés afin d'obtenir l'effectif en CDD complémentaire ou en CDI d'autres interrégions.

Claude GITTA souligne la complexité du calcul en années glissantes. Les ETPT seront conclus selon une date déterminée par l'agent comptable, et ils monteront en puissance progressivement. L'administration est donc contrainte de compter en premier lieu sur son effectif propre et d'estimer les renforts, quitte à procéder à des ajustements ultérieurs.

Carla PRISCIANDARO ajoute que le BP 2015 annonce 11 129 jours-homme d'opérations courantes signées, 3 425 jours-homme pour les grands travaux et 4 000 jours-homme d'opérations prévues. En outre, pour ces dernières, la signature est déjà acquise. D'autres opérations vont venir s'ajouter, rééquilibrant ainsi le ratio.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) en doute.

Claude GITTA précise que les données permettant la rédaction du budget prévisionnel sont celles de fin juin. Entre cette date et décembre, d'autres missions se concrétiseront. De plus, une année entière de prescriptions seront à enregistrer.

Carla PRISCIANDARO explique que le tableau présente la répartition des prévisions d'activité déjà certifiées. Celles qui viendront s'ajouter seront essentiellement à réaliser sur le terrain.

Par ailleurs, la prévision de recettes montre pour 2015 que 13 086 328 euros sont attendus au titre des fouilles 2003, contre 4 500 000 euros pour les remises de rapports. Le BR 2014 ne montrait que 1 000 000 euros pour ce titre, soit trois fois moins.

Le budget est présenté en fonction de l'état du portefeuille. Lorsque ce dernier sera augmenté de nouvelles opérations, l'équilibre entre terrain et post-fouilles s'en trouvera amélioré.

Claude GITTA considère que les propositions budgétaires sont établies de manière sincère, véritable et viable. Depuis des années, la DIR présente en effet des budgets prudents, qui se sont toujours confirmés par la suite. Elle souhaite d'ailleurs que la Direction Générale en tienne compte et lui propose un retour sur investissement en termes de moyens et d'infrastructures.

VII – BILAN D'AFFECTATION 2012

Claude GITTA affirme que le document permet principalement une vision sur l'application du 75 % - 25 %.

Carla PRISCIANDARO signale que seule la partie concernant la Lorraine en 2012 a été réalisée.

Claude GITTA confirme que l'administration tentera de présenter les statistiques concernant l'année 2013 lors de la séance de CT de décembre.

Franck THIERIOT (CGT Culture) en demande une version informatique.

Claude GITTA indique qu'il la transmettra, dans la mesure où le fichier ne contient pas de nom.

Franck THIERIOT (CGT Culture) donne lecture de la circulaire du 31 décembre 2012, venant en application du décret 184 du 15 février 2011, notamment son article 2.1, point 1.5, qui porte sur le sujet des documents nominatifs.

Carla PRISCIANDARO rappelle que la DRH a clairement refusé la communication d'informations nominatives dans les CT Spéciaux et au CT Central. Le registre d'entrées et de sorties est communicable à la CCP et consultable dans ce cadre.

Franck THIERIOT (CGT Culture) regrette que cette disposition empêche la diffusion d'un plan mentionnant les affectations des agents dans les bureaux.

Carla PRISCIANDARO évoque la jurisprudence de la CNIL, qui édicte que les informations peuvent être communiquées si l'émetteur sait quelle sera leur finalité. Les croisements de fichiers posent donc problème.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que, si elle était appliquée strictement, cette disposition contraindrait la Direction à s'abstenir de présenter le moindre document.

Franck THIERIOT (CGT Culture) affirme que la DRH fait preuve de mauvaise foi sur le sujet.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) ajoute que l'information des représentants du personnel est entravée. En effet, la connaissance des mouvements de personnel ne constitue pas une intrusion dans leur vie privée et elle permettrait aux instances de travailler. En outre, ces informations sont affichées dans les sites.

Carla PRISCIANDARO estime que la communication de ces données peut aboutir à une stigmatisation.

Claude GITTA est contraint de se conformer aux demandes de la DRH. Les remarques sur ce sujet doivent donc être émises en CT Central, seule instance capable d'intervenir.

Francesca SCHEMBRI (FSU) précise que la question y a déjà été posée. Elle souligne par ailleurs que le document diffusé ne comporte pas la mention de la catégorie des agents.

Franck THIERIOT (CGT Culture) affirme que cette absence ne permet pas de statuer sur l'application du 75 % - 25 %.

Carla PRISCIANDARO explique qu'une note portant sur la communication des informations nominatives est en cours de rédaction au niveau central.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale que les réunions des instances ne sont pas publiques. De plus, leurs membres sont soumis à des obligations de confidentialité.

Carla PRISCIANDARO explique que certaines commissions ont été créées parce que les informations qu'elles manipulaient ne pouvaient pas être évoquées en CT.

Par ailleurs, les bilans d'affectation 2013 sont quasiment finalisés. Une colonne portant sur le respect du 75 % - 25 % sera ajoutée au tableau.

Sylvie COCQUERELLE (FSU) signale que le lien des spécialités avec la catégorie des agents a été supprimé.

Carla PRISCIANDARO vérifiera si cette information était présentée par le passé. Elle l'ajoutera si le cadre d'anonymisation des données le permet.

VIII – FORMATION

- **BILAN FORMATION 2012**
- **PLAN DE FORMATION 2014**

Ces deux points sont traités conjointement.

Carla PRISCIANDARO signale que le plan de formation est désormais établi sur trois ans.

Claude GITTA explique qu'il échange sur une base annuelle avec le service Formation afin de présenter les besoins de la DIR tels que compilés au mois de mai.

Concernant le bilan 2012, Carla PRISCIANDARO signale que les données sont présentées à l'échelle nationale.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que 11 % de l'effectif CDI de la DIR a bénéficié de formations.

Claude GITTA indique que cette proportion tombe à 4 % si les CDD sont pris en compte.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) regrette que ce chiffre figure parmi les plus bas au niveau national.

Claude GITTA ajoute que l'équivalent d'un cinquième de la population CDD a été formé sur l'exercice. Il s'agit d'un effort louable vu l'effectif total, qui oscillait entre 50 et 80 personnes.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) s'affirme surpris des différences entre interrégions.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si la formation répond au souhait exprimé par l'agent ou si elle est décidée par la DRH.

Claude GITTA explique que la DIR adresse chaque année un questionnaire à l'ensemble des agents pour identifier les formations qu'ils souhaitent suivre.

Franck THIERIOT (CGT Culture) précise sa question. Il s'intéresse aux stages ponctuels proposés aux RO qui montreraient des besoins.

Laurent GEBUS indique que, malgré l'absence d'évaluations professionnelles, des opportunités de procéder de la sorte apparaissent périodiquement.

Soraya SIAFI (CGT Culture) s'enquiert d'éventuelles avancées sur le projet de mise en place d'entretiens individuels.

Laurent GEBUS explique que sa mise en place réclame plus de temps que prévu pour la filière scientifique et technique.

Claude GITTA souligne qu'elle est en place depuis trois ans pour les fonctionnels.

Carla PRISCIANDARO ajoute que l'effectif de l'encadrement suffit pour le nombre d'agents de cette filière.

Claude GITTA affirme que la chaîne hiérarchique qui proposera les entretiens n'est pas définie pour les agents scientifiques et techniques.

Laurent GEBUS souhaite que les personnels disposent d'un espace pour s'exprimer. Réaliser 80 entretiens annuels demanderait des mois, mais il s'agit d'une obligation légale.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si la DIR prévoit des formations CACES.

Claude GITTA souhaite multiplier sa capacité de couverture en la matière. Les RO ne sont pas toujours demandeurs, contrairement aux jeunes entrants. Une stratégie plus incitative pourrait être adoptée, car un nombre suffisant de candidats au stage justifierait le lancement de la formation.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) confirme par ailleurs que de nouveaux stages sont obligatoires pour les RO, notamment en matière d'hygiène et de sécurité.

Laurent GEBUS confirme que les recyclages de secourisme le sont. Il s'informerait auprès de la DRH pour les autres formations.

IX – BILANS SOCIAUX

Claude GITTA explique que le bilan social n'a pas encore été présenté au CT Central.

X – INFORMATION HYGIENE ET SECURITE

Cédric LELIEVRE évoque la démarche RPS du CHSCT. Le taux de retour des questionnaires d'enquête approche 50 %. Après analyse, les résultats seront transmis au comité de pilotage de la démarche, puis au CHSCT. La présentation sera faite le 25 novembre.

Carla PRISCIANDARO confirme la présence de l'ingénieur Hygiène et Sécurité à cette occasion.

Cédric LELIEVRE ajoute qu'une répartition fine sera présentée au groupe de travail RPS le 3 novembre. Les répondants pourront être discriminés selon leur région et leur type de contrat.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) estime que le délai de réponse était très bref.

Cédric LELIEVRE explique qu'il a été décidé en fonction des préconisations. De plus, le questionnaire faisait l'objet de grandes attentes de la part des agents.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) signale qu'il s'avérait très complexe et qu'il demandait beaucoup de temps.

Cédric LELIEVRE souligne que les taux de retour classiques sur ce genre d'enquête s'établissent entre 30 et 35 %.

Carla PRISCIANDARO précise que l'analyse des réponses sera confiée à une statisticienne.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) regrette que la non-validation d'une seule question annule l'ensemble du questionnaire.

Cédric LELIEVRE s'est conformé aux usages en la matière.

Luc SANSON s'étonne d'une question portant sur les rumeurs relatives aux postes de travail des agents.

Cédric LELIEVRE souligne que le questionnaire a été choisi par le comité de pilotage parmi deux questionnaires standardisés. Il a été édulcoré, dans la mesure où les questions sur le harcèlement ne figuraient pas dans le cadre de l'enquête.

Laurent GEBUS ajoute que les rumeurs peuvent engendrer du mal-être, voire des RPS.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) n'a en outre pas compris la question sur l'impact économique du service médical.

Cédric LELIEVRE précise qu'elle porte sur d'éventuels coûts médicaux induits par une erreur de l'agent.

Par ailleurs, un référent national a été recruté sur les RPS. Monsieur PERRIN prend ses fonctions le 1^{er} octobre 2014. Il sera en charge de la synthèse des différentes recherches sur les RPS et du lien avec le médecin coordinateur. Il est spécialisé en organisation et en psychologie du travail.

Concernant le DUERP, une réunion exceptionnelle de CHSCT est prévue le 6 octobre. D'éventuels amendements pourront être apportés lors de la révision annuelle du document, que ce soit au niveau local ou ensuite en central.

XI – POINT SUR LA PROCEDURE DE REPYRAMIDAGE

Carla PRISCIANDARO indique qu'à défaut d'analyse réalisée en Central sur l'impact du repyramidage sur les interrégions, aucune documentation n'est disponible. Pour GEN, 51 agents ont pu bénéficier de la requalification, dont 50 dans la filière scientifique et technique. 27 promotions de la catégorie 2 à la catégorie 3 ont été accordées, 15 promotions de la catégorie 3 vers la catégorie 4 et 6 promotions de la catégorie 4 vers la catégorie 5. 20 femmes ont bénéficié de ces mouvements. Enfin, les agents de la région Champagne-Ardenne ont reçu 64 % de ces promotions.

Claude GITTA n'a pas pu identifier de raison pour laquelle cette zone a été privilégiée. Les embauches ont peut-être été réalisées à des échelons initiaux plus élevés.

Franck THIERIOT (CGT Culture) signale que le nombre d'agents ne correspond pas au nombre de promotions.

Carla PRISCIANDARO confirme qu'une personne a bénéficié d'une progression de deux échelons.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si la structure issue du repyramidage correspond aux besoins de la DIR.

Claude GITTA considère que ce type de réflexion ne peut être mené qu'avec plus de recul.

Carla PRISCIANDARO ajoute que les AREP 1, 2 et 3 permettent de rétablir les équilibres, notamment en matière de techniciens en Champagne-Ardenne ou sur les spécialités qui faisaient défaut. Enfin, des postes ont été ouverts dans les catégories supérieures afin d'offrir des perspectives d'évolution aux agents.

Claude GITTA souligne que les postes libérés par les agents promus ne sont pas obligatoirement conservés par la DIR. Des variations d'activité permettraient alors d'expliquer des créations de postes

dans une interrégion plutôt que dans une autre, en particulier entre l'AREP2 et l'AREP3. Grand-Est-Nord pourrait d'ailleurs en bénéficier.

Laurent GEBUS ajoute que les recrutements sont réalisés au niveau national, avec une ventilation répondant aux besoins.

Franck THIERIOT (CGT Culture) regrette que cet effet cascade ne soit pas possible.

Laurent GEBUS considère que l'effectif cible en Champagne est voué à progresser.

XII – MISE EN PLACE DU SGA - AGRESSO

Christophe LAURELUT (CGT Culture) revient sur sa question sur les Algeco, posée en préambule à la réunion. La question du dépôt de Saint-Martin n'a pas été posée, alors qu'il fonctionne en mode crise.

Carla PRISCIANDARO indique qu'elle est évoquée dans la note de cadrage. Si le problème des agents peut être réglé à l'aide des cantonnements, celui du stockage des mobiliers reste entier. Selon les dires du gestionnaire de mobilier, les palettes posées à l'extérieur ne craignent pas le gel. De plus, le dépôt s'est entre autres rempli en raison du refus du SRA de réceptionner les anciens bacs Curver. Les discussions se poursuivent sur le sujet.

Concernant le SGA, Claude GITTA explique que Grand-Est-Nord va devoir envisager des actions préalables, notamment des formations à l'utilisation du logiciel, le toilettage de la base et une réflexion sur l'impact organisationnel.

Carla PRISCIANDARO précise que la migration devrait intervenir en janvier. Le service Conventions sera le plus impacté par la mise en service de cet outil.

Laurent GEBUS indique qu'il assurera la coordination avec les AST.

Carla PRISCIANDARO détaille les modalités d'adaptation de la base de données et les différents rôles. Dans un second temps, la société Viaduc assurera les formations puis l'assistance sur site durant une dizaine de jours. Par la suite seront prévues une *hotline* et des formations à distance si nécessaire.

Claude GITTA indique qu'il veillera à la compatibilité des modes de travail actuels avec le SGA et des manières d'absorber les difficultés en générant un minimum de stress. En outre, l'administration a toujours considéré que l'harmonisation fonctionnelle des DIR devait être réalisée au vu de l'impact du SGA sur l'équipe. La chronologie des événements a modifié cette prévision.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si les agents opérationnels seront également impactés.

Carla PRISCIANDARO confirme qu'ils ne seront pas appelés à intervenir directement dans le SGA. Pour autant, leurs ordinateurs peuvent comporter des outils Agresso, dans la mesure où ceux qui servaient aux formations sur le SGA ont ensuite été reventilés vers les opérationnels. Pour sa part, le logiciel de prise de contrôle à distance ne fait pas partie du périmètre du projet SGA.

XIV – SUIVI DES BASES

Carla PRISCIANDARO a adressé aux représentants du personnel l'étude de programmation du centre de Metz et la liste des travaux 2014.

- Metz

Claude GITTA annonce que le bail a été dénoncé formellement. Il s'achèvera fin 2014. En effet, le service central en charge des affaires immobilières a considéré que le loyer était trop important et que certains travaux incontournables n'avaient pas été réalisés. Un bail à titre précaire doit donc être conclu pour trois ans, durant lesquels l'Inrap planifiera un autre projet. De plus, la SCET a réalisé une étude d'adaptabilité des locaux actuels aux besoins de l'Institut, et elle a conclu qu'ils n'étaient pas appropriés quelles que soient les hypothèses, qu'il s'agisse de la construction d'un quatrième étage, d'un appendice du bâtiment ou d'une reconfiguration globale des espaces.

Les difficultés liées au propriétaire ont encore accentué la volonté de l'administration de trouver du foncier libre pour une nouvelle construction. Le travail de prospective en la matière est présenté dans les documents transmis en préparation du CT.

- Châlons-en-Champagne

Claude GITTA affirme qu'un projet de même nature sera étudié. Il sera complété d'une étude de mobilité des agents, permettant de déterminer le centre de gravité de l'activité et de recenser les lieux d'habitation des agents. Cette mission sera remplie par le cabinet MTI en parallèle de l'action de la SCET en matière de faisabilité.

- Lorraine

Carla PRISCIANDARO reste en attente de la réponse du propriétaire à la proposition de l'Inrap de réaliser une partie des travaux. Certains d'entre eux deviennent urgents, notamment le chauffage du dépôt. L'Établissement reste néanmoins dans l'optique d'aboutir rapidement à la signature d'un bail précaire. Il est en outre nécessaire de préciser l'implantation des bureaux à proposer aux agents de la DIR. Pour l'heure, un poste de travail est installé au premier étage du centre archéologique. Les locaux actuels doivent être optimisés le plus rapidement possible, et le CHSCT s'est réuni pour répondre aux questions soulevées par l'organisation actuelle. L'administration a convenu de la nécessité de rassembler les équipes administratives, d'une part, et les opérationnels, d'autre part.

Ainsi, un espace a été identifié au niveau de la bibliothèque. Les rapports de fouilles qui y sont entreposés pourraient en effet être installés dans des espaces situés à l'arrière du bâtiment. Deux à trois postes de travail pourraient alors être aménagés à côté de la bibliothèque. D'autres possibilités d'optimisation sont à l'étude, en particulier pour faire suite aux mouvements liés à l'AREP.

Claude GITTA a également envisagé de déplacer la DIR dans un autre endroit. Cependant, cette option n'a pas paru opportune, car elle créait une distanciation entre les équipes. L'évolution des effectifs de l'équipe fonctionnelle devra pour autant se faire en tenant compte de l'occupation intégrale du troisième étage du bâtiment actuel. En revanche, l'absorption des agents supplémentaires arrivant au titre de l'AREP1 et de l'AREP2 sera possible.

Francesca SCHEMBRI (FSU) demande si les propositions de réaménagements de bureaux de la SCET seront adoptées.

Claude GITTA affirme qu'elles excluaient un départ rapide. Or l'administration se propose de quitter les locaux sous trois ans. Elle travaille donc à la mise en place d'un nouveau projet. Dans l'intervalle, les adaptations nécessaires devront être financées par le service des affaires générales immobilières.

Au nom de toutes les organisations syndicales, Franck THIERIOT (CGT Culture) félicite l'administration pour sa réactivité suite à la réunion exceptionnelle du CHSCT. La question avait

néanmoins été initialement traitée et mise en pratique sans participation des représentants du personnel. Les agents sont pourtant impactés de manière importante.

Carla PRISCIANDARO souligne qu'une seconde réunion extraordinaire est prévue le 15 octobre. Elle permettra de dresser un bilan de toutes les implantations territoriales. Elle fait notamment suite à la situation de crise que connaît la région Champagne-Ardenne. Néanmoins, les projets lorrains seront abordés.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande si une réunion préparatoire est prévue.

Carla PRISCIANDARO indique qu'elle a prévu de transmettre aux membres du CHSCT une note précisant les besoins de l'équipe administrative et les différentes pistes envisagées. En parallèle, pour Champagne-Ardenne, des rencontres sont prévues avec les représentants du personnel afin de les informer des évolutions de la situation.

Claude GITTA ajoute que le CHSCT permettra également de prendre en compte leurs propositions.

Franck THIERIOT (CGT Culture) affirme ne pas être en mesure de réfléchir sur le sujet si la documentation nécessaire ne lui est pas transmise.

Carla PRISCIANDARO rédigera une note précisant les besoins liés aux renforts CDD. Des propositions ciblées d'aménagement en seront tirées.

Claude GITTA exclut des changements majeurs d'organisation, laquelle a plutôt vocation à être revue lors de la réflexion sur le nouveau projet. Ce travail doit en effet être lancé pour aboutir en 2018. Le dossier est piloté par le SAGI, qui est en relation avec le service des Domaines. Ces deux entités sont en charge de recenser les potentialités actuelles au niveau du foncier public. Une étude de faisabilité doit donc être engagée. Des questions budgétaires seront également à étudier.

Carla PRISCIANDARO signale que la conclusion d'un bail précaire représente la priorité du moment. L'Inrap est en attente de la réponse du propriétaire, lequel était censé chiffrer les travaux à engager.

Yannick HECKEL affirme que ce dernier a pris contact avec l'administration des Domaines. Le SAGI a également été chargé de lui demander de donner une réponse rapide.

- Champagne-Ardenne

Carla PRISCIANDARO confirme que l'étude de programmation a été lancée. Les effectifs projetés ont été communiqués à la SCET. Des groupes de travail seront en outre organisés. En termes de calendrier, une réunion de service est prévue le 21 octobre. En raison des vacances scolaires, elle pourrait être avancée au 13. Elle permettra d'informer les agents sur les modes de consultation. Ceux-ci seront informés par mail des constitutions des cinq groupes de travail. La SCET pourra en outre expliquer sa démarche et ses attentes vis-à-vis de la consultation. Elle pourra également proposer un calendrier pour les réunions de groupes de travail. Par ailleurs, si le nombre de candidats s'avère trop élevé, les participants seront sélectionnés par tirage au sort.

Yannick HECKEL souhaite que les candidats se connaissent au préalable, afin d'éviter des candidatures en doublon.

Claude GITTA envisage que les candidatures soient présentées à titre collectif autant qu'à titre individuel.

Carla PRISCIANDARO craint un décalage du calendrier global si la réunion intervient durant les vacances scolaires. Elle admet pour autant que le calendrier est contraint.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) souligne que cette réunion, concernant au premier chef Saint-Martin, est censée se tenir à Reims.

Carla PRISCIANDARO convient de l'organiser à Saint-Martin.

Claude GITTA confirme que l'étude se doit d'être indépendante de la recherche à court terme de solutions alternatives, jusqu'à l'élaboration du synopsis pour l'ensemble des nouvelles bases. Au vu des difficultés prévisibles de la démarche, il paraît pertinent d'éviter toute précipitation.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) considère comme très proche la date du 13 octobre.

Claude GITTA propose de lancer la communication. Si elle ne recueille pas assez de réponses, la démarche sera ajoutée.

Concernant la vision à court terme, l'étude de faisabilité tiendra compte des effectifs extrapolés suite à l'achèvement de l'AREP et des CDD à intégrer.

Carla PRISCIANDARO ajoute que la Direction considère la Champagne comme une priorité en termes d'implantations territoriales. Elle entend apporter une solution en matière de locaux à chaque agent avant le 31 décembre. Les hypothèses sur lesquelles elle travaille incluent l'installation de cantonnements sur le site et la recherche de locaux à proximité. Pour leur part, les agents souhaitent rester sur le même site. A moyen terme, le budget nécessaire aux cantonnements reste trop important pour être tenable, car il se monte à 100 000 euros.

Yannick HECKEL est censé visiter un certain nombre d'implantations. En parallèle, le chiffrage des cantonnements sera affiné. Le propriétaire du terrain a par ailleurs donné son accord pour une « occupation de courte durée ». Le budget des bungalows est présenté en incluant la totalité des prestations, y compris le mobilier et la télésurveillance. A l'inverse, les propositions en matière de bâti en dur n'intégreront pas les travaux et le mobilier.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) craint que la scission du centre ait des conséquences sur la qualité du travail. De plus, les CDI pourraient se retrouver séparés des CDD.

Carla PRISCIANDARO rappelle qu'au minimum, les CDI de l'AREP resteront avec les CDD.

Christophe LAURELUT (CGT Culture) entrevoit de lourdes perturbations et des coûts additionnels si les équipes sont séparées.

Claude GITTA indique qu'il a fait part de cette analyse à ses interlocuteurs des services centraux. Le débat portera néanmoins également sur des questions pécuniaires immédiates. Suite à l'analyse, la décision finale incombera au Directeur Général. La différence de coût entre les hypothèses devra rester acceptable.

Carla PRISCIANDARO ajoute qu'indépendamment des locaux à trouver, des travaux seront réalisés à Saint-Martin.

Yannick HECKEL précise que les travaux prioritaires ont été recensés lors d'une réunion avec le responsable de site. Des cloisonnements sont envisageables, ainsi que des interventions sur la salle de lavage, en particulier au niveau de la VMC, de l'éclairage et de l'aérotherme. Ces travaux seront réalisés dans l'année.

Carla PRISCIANDARO confirme que la DIR devra s'organiser afin de mener à bien toutes les études.

Yannick HECKEL affirme que la réalisation de la porte sectionnelle du dépôt est engagée. Ce matériel nécessite une fabrication, laquelle devrait être achevée dans la première quinzaine d'octobre.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) s'enquiert des interventions encore nécessaires dans les locaux de Saint-Martin.

Yannick HECKEL souhaite faire poser un rideau dans le local photo.

Claude GITTA envisage d'organiser une réunion afin de présenter les différents intervenants dans les processus. En effet, les acteurs locaux tels que les GMC devront être responsabilisés. Cette articulation ne doit toutefois pas se traduire par une absence de décision ou d'intervention, voire par des interrogations sur le bien-fondé des interventions.

Carla PRISCIANDARO admet que la salle de lavage doit faire l'objet d'un effort particulier. De même, les cloisonnements devront être achevés. Une enveloppe de 30 000 euros avait été allouée initialement, mais les investissements sur la salle de lavage n'ont pas été chiffrés. La DIR continuera à appliquer ses priorités, quels que soient les arbitrages à revoir pour Saint-Martin.

Claude GITTA ajoute que l'ensemble des points durs du site ont été débattus avec un des maîtres d'œuvre du site. Un chiffrage sera transmis au SAGI dans les plus brefs délais. L'intervention pourra donc être rapide. Quant à la télésurveillance pour la mise en place de la porte sectionnelle, son démarrage est tributaire du paiement du fournisseur.

Par ailleurs, dans la mesure où les enveloppes dépassent les seuils de passation des marchés publics, la démarche réclamera un temps très conséquent. Claude GITTA souhaite donc que le SAGI accepte directement le devis qui sera proposé le premier.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) s'enquiert du calendrier de l'étude MTI.

Claude GITTA explique que le cabinet a présenté une première version de la cartographie le 17 septembre. L'étude de mobilité devra pour sa part mentionner trois années de déplacements sur l'ensemble du périmètre de la région, compilés sur la base des ordres de mission de la période. L'étude portera également sur les personnes en CDD.

Carla PRISCIANDARO ajoute que l'enquête réalisée en Champagne intégrera tous les agents. Elle se basera sur les présents dans l'interrégion en septembre.

XV – RELATIONS AVEC LES OPERATEURS PUBLICS AGREES

Carla PRISCIANDARO confirme que l'étude sur la concurrence au niveau national a été transmise aux représentants du personnel. Les opérateurs font néanmoins l'objet d'une répartition régionale. En 2012, GEN faisait partie des interrégions les moins soumises à la concurrence, avec seulement trois opérateurs en Champagne-Ardenne et deux en Lorraine.

Claude GITTA explique que, sur le plan local, l'Inrap tente de maintenir à distance les opérateurs privés. La méthode de l'Institut, très mécanisée, lui permet en effet de rester concurrentiel. Pour autant, l'irruption de ces acteurs reste irrésistible. L'Inrap a donc tenté un rapprochement avec le Conseil Général des Ardennes. Le désir de raffermissement des liens a semblé moins fort lorsque la même démarche a été empruntée vis-à-vis de certains autres opérateurs, tels que le Conseil Général de la Moselle ou Reims Métropole. Leur survie est pourtant liée à celle de l'Institut.

XVI – INFORMATIQUE

Claude GITTA indique qu'un inventaire physique avait été conduit. Il doit être revu qualitativement afin de permettre d'approcher de la réalité de l'utilisation du parc informatique. Cette démarche sera conduite avant la fin de l'année, et elle permettra de demander des dotations nouvelles.

Carla PRISCIANDARO souligne que certains agents n'utilisent pas leur poste au quotidien. Ces matériels, qui font partie de l'inventaire, doivent être restitués pour destruction.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) précise qu'une partie du matériel obsolète était conservée afin de permettre de doter les CDD.

Claude GITTA affirme que les matériels dépassés sont considérés comme étant encore en circulation.

Soraya SIAFI (CGT Culture) ajoute que les RO ne sont pas en mesure de travailler sans leur ordinateur.

Claude GITTA souligne que le nombre d'ordinateurs dépasse l'effectif total, CDD inclus.

Soraya SIAFI (CGT Culture) demande qui pourra assurer l'inventaire.

Claude GITTA explique qu'une mission prioritaire sur l'informatique a été confiée à Eric MORAND. Il sera assisté, si nécessaire, par d'autres agents.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) signale qu'il a été contraint de donner son nom à la DSI pour assurer la dotation de CDD.

Claude GITTA estime cette méthode aberrante. Les dotations ponctuelles doivent en effet pouvoir être suivies.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) ajoute que les salariés en CDD travaillent sur leur ordinateur personnel. Cette disposition ne semble pas choquer la DSI.

Carla PRISCIANDARO s'engage à présenter un point précis sur le sujet lors du CTS à venir.

Laurent GEBUS souhaite que le processus de rationalisation soit engagé d'ici là.

Carla PRISCIANDARO affirme que l'inventaire qui a été réalisé permet simplement de recenser les ordinateurs.

Soraya SIAFI (CGT Culture) ajoute que les agents de la base de Metz qui travaillaient sur Mac les ont gardés.

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique qu'un programme exploitant des bases de préhistoire ne fonctionne que sous Mac OS 9.1. Si cette base était réactualisée, un bon nombre de machines se trouveraient libérées.

Claude GITTA considère que ces Mac ne constituent pas le cœur du problème.

Carla PRISCIANDARO affirme que l'inventaire physique, ne portant que sur les ordinateurs installés sur des bureaux, s'est avéré incomplet. Un inventaire automatique, réalisé en identifiant les machines qui se connectent sur le réseau, s'est lui aussi révélé incomplet. Les données ont été croisées avec les

résultats de l'inventaire de GEN, mais un travail de fond reste à réaliser pour se faire une idée précise du matériel disponible.

Guillaume ACHARD (CGT Culture) signale qu'en cas de panne, la DSI demande le renvoi du matériel. Les agents ne peuvent donc plus travailler.

Carla PRISCIANDARO confirme que le stock tampon a toujours existé.

Claude GITTA indique qu'aucun ordinateur ne sera envoyé par la DSI avant que la situation ait été épurée.

Soraya SIAFI (CGT Culture) précise qu'en cas de panne, les agents doivent désormais téléphoner au support technique, imprimer le dossier et emballer l'ordinateur. Or ils ne connaissent pas cette procédure.

Claude GITTA affirme que le prestataire de service est en mesure de l'expliquer.

Soraya SIAFI (CGT Culture) ajoute que les agents ne savent pas qui appeler. Ils se tournent donc vers Eric MORAND.

Carla PRISCIANDARO explique que les matériels informatiques sont directement gérés depuis le siège.

Claude GITTA précise qu'il a tenté de mettre en place des solutions alternatives.

Carla PRISCIANDARO adressera aux agents un mail de rappel sur la procédure à suivre en cas de panne.

XIX – POINT SUR LA SALLE KARCHER DANS LE HANGAR DE LA BASE DE METZ

Carla PRISCIANDARO estime que la salle est fonctionnelle. Il n'est pour autant pas exclu que son utilisation engendre des odeurs.

XX – HARMONISATION FONCTIONNELLE DES DIRECTIONS INTERREGIONALES

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle qu'une réunion portera sur le sujet le 3 octobre. De plus, le sujet sera discuté pour avis dans les instances locales durant le courant du premier trimestre 2015.

Claude GITTA craint de ne pas avoir pu évaluer l'impact du SGA à cette date.

Franck THIERIOT (CGT Culture) demande la transmission de l'organigramme de la DIR et des fiches de postes, telles qu'elles sont prévues.

Claude GITTA explique qu'elles résultent d'une subtile alchimie entre un standard décliné au niveau national et d'adaptations plus fines aux missions. Pour sa part, le projet d'harmonisation fonctionnelle date de plusieurs années. Il a fait l'objet d'un projet d'organisation type. Or les modes de fonctionnement se sont révélés contradictoires entre les interrégions, voire complètement dysfonctionnels, en particulier à CIF.

Après beaucoup de pertes de temps, le projet est de nouveau devenu équilibré. Il s'appuie sur un fonctionnement que la DIR GEN privilégiait. Cependant, la position des organisations syndicales concernant l'absence de reconnaissance envers les agents qui s'impliquent peut s'avérer critiquable. Les décisions prises à l'encontre des adjoints ne semblent ainsi pas permettre cette reconnaissance.

Franck THIERIOT (CGT Culture) rappelle que certains agents de la filière opérationnelle ont souffert d'une sous-catégorisation durant des années.

Laurent GEBUS affirme que les dernières décisions ont été prises sans concertation. Des interrogations sur l'organisation subsistent, notamment sur le fait de ne pas associer la planification à l'AST. Les récriminations de ces derniers dépassent par conséquent le seul cadre financier.

Franck THIERIOT (CGT Culture) indique que, dans le premier projet présenté, la planification était associée aux RST.

Claude GITTA précise que le dernier document qui a été présenté a été soumis à la DIR à la rentrée. Le travail antérieur avait été révisé sans explication.

Laurent GEBUS souligne que la Direction Générale maintient qu'il émane des syndicats et des DIR.

Franck THIERIOT (CGT Culture) explique qu'une véritable réunion de concertation avec les organisations syndicales est prévue le 3 octobre.

XVIII – EXTERNALISATION DES PRESTATIONS : ENTRETIEN DES BATIMENTS, DEPLACEMENTS ET HEBERGEMENTS

Ce point sera traité ultérieurement.

XIII – DOSSIER DE DEMARRAGE

Ce point sera traité ultérieurement.

XVII – UNITES DE SERVICES, SIG ET TG

Ce point sera traité ultérieurement.

La séance est levée à 18 heures 45.

Le Président
Claude GITTA

Le Secrétaire
Carla PRISCIANDARO
E. MAILLARD

La Secrétaire Adjointe
Soraya SIAFI

